

L'UNIQUE VOIE DU SUCCES

PREFACE

Le 10 Avril 1948, les consommateurs attablés dans un café de la banlieue de Douala ne prêtaient même pas une attention distraite à un groupe d'honnêtes gens qui, non loin d'eux pourtant, dans le même établissement, devisaient autour d'un document, devant un verre complice. Ces consommateurs pouvaient encore moins s'imaginer que là-même, à côté d'eux, se discutaient des questions d'un intérêt capital pour l'avenir du Kamerun. Qui étaient ces honnêtes gens ? C'étaient entre autres Ruben UM NYOBE et YAPP Emmanuel, les fondateurs du mouvement national kamerunais. A l'issue de leurs délibérations, l'UPC vit le jour, sur les bords du Wouri. C'était là une cinglante réplique au geste des colonialistes qui, un an plutôt, avait étouffé presque dans l'œuf la première organisation politique lancée par les patriotes de notre pays.

Naissant dans un pays colonisé et divisé, l'UPC s'assignait comme tâche urgente, la lutte pour la Réunion et l'Indépendance nationales. Une telle lutte, pour être efficace avait besoin d'être organisée politiquement. D'où la nécessité, en premier lieu, de « grouper et d'unir » les habitants du pays. L'UPC s'attela résolument à cette besogne et s'en acquitta de façon remarquable. Le système colonial n'était fort qu'à cause des divisions qu'il suscitait et entretenait à dessein. Notre union le rendrait inévitablement vulnérable à tous les coups. Mais l'union, pour être véritable, devait porter sur toutes les couches de la population. Il fallait unir le paysan, et l'ouvrier, le lettré et illettré, le pêcheur et le chasseur, le croyant et le non croyant, le fonctionnaire et le travailleur du secteur privé, le chômeur et le travailleur, le côtier et l'homme de l'« Hinterland » (l'intérieur), le policier et le civil; à la seule condition que tous, hommes et femmes, jeunes et vieux, aient à cœur de lutter pour libérer leur pays du joug de la domination étrangère. Aucune considération régionaliste ou tribaliste n'entraînait en ligne de compte, n'en déplaise à ceux qui, après avoir mordu au pain de la corruption et de la trahison, sont passés de l'autre côté de la barricade et voudraient se servir du cheval de bataille « tribaliste » pour se disculper aux yeux du peuple. Ils ont là mauvaise recette car, même nos adversaires les plus forcenés en sont venus à reconnaître en l'UPC, « le grand mouvement unificateur des différentes races au sein d'un parti de masses » (1)

Ainsi donc l'UPC a fait un travail on ne peut plus positif. Toutes les énergies saines du pays se retrouvent dans les rangs pour mener jusqu'au bout la Révolution. Déjà, Mr René MAURIES écrivait à ce sujet dans « La Dépêche du Midi » du 15 Décembre 1956 : « Elle (l'UPC), plonge ainsi à pleine main dans la masse qu'elle pétrit ... Elle rassemble les chômeurs de New-Bell, elle séduit la jeunesse, tente les fonctionnaires, endoctrine les femmes et reçoit l'appui des intellectuels ! » Et plus loin, comme pour préciser sa pensée, le journaliste affirmait : « Sous la bannière de l'Indépendance immédiate et de la Réunion, l'UPC groupe désormais non seulement les populations flottantes et les chômeurs, mais encore beaucoup de fonctionnaires, de planteurs et de chefs traditionnels. »

Bien sûr tous ses succès, l'UPC les doit à ses bonnes méthodes de travail, au sens de responsabilité et à l'esprit discipliné de ses militants. Groupés et unis au sein de l'UPC, les habitants de notre pays n'étonneraient pas tant de monde aujourd'hui s'ils n'ignoraient les principes directeurs du Parti, de même que la théorie de la révolution. Donc Union, Education, Discipline et Action ont été et demeurent les clés du succès de la Révolution Kamerunaise. Autrement, comment un peuple sans défense pourrait-il savoir résister si courageusement à un ennemi armé jusqu'aux dents, et mieux, lui infliger de cinglantes défaites comme celles qu'essuient chaque jour dans notre pays les mercenaires français ?

Comment des jeunes gens armés des seules machettes et des seules lances pourraient-ils mettre en déroute un ennemi apparemment redoutable, mais vulnérable ? Comment ces jeunes gens réussiraient-ils sous la barbe des bourreaux du peuple à mobiliser, comme l'affirme le Figaro dans son numéro du 11 Janvier 1960, 100.000 personnes en une seule nuit pour creuser des tranchées ? Comment !...

Par incompréhension sans doute, d'autres ont créé de faux problèmes en ayant le complexe de « grand intellectuel », si nous pouvons ainsi nous exprimer, et, de ce fait, ils se sont dit que le Parti devait se déterminer par rapport à eux. D'autres ont pêché par un autre complexe, en affichant le complexe « d'illettré », ce qui n'allait pas sans un autre complexe, le complexe de « persécution ». Les uns et les autres doivent se dire que c'est à eux de se déterminer par rapport au Parti et non le parti par rapport à eux. Bien sûr ce sont là des tares, disons les mentalités propres au régime colonial. Mais en affirmant que nous avons affaire à des mentalités propres au régime colonial,

Nous ne réglons pas pour autant le problème. Unis librement au sein du parti, l'intellectuel et l'illettré ne souffrent d'aucune « persécution », l'un et l'autre ayant des connaissances complémentaires dont l'utilisation commune contribuera au succès de la révolution

Aujourd'hui, les têtes de jeunes généraux « imberbes » sont mises à prix. Or ni MOMO Paul, ni SINGAP Martin n'ont plus de 25 ans ! Bien plus, et c'est là ce qui doit le plus retenir l'attention des intellectuels et des illettrés complexés, aucun de ces héros nationaux n'a dépassé le cours élémentaire ! Et pourtant, depuis de longs mois, ils tiennent en échec des colonels et des généraux formés durant des années à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, et « rodés » dans les guerres coloniales. Le cas du général BRIAND venu de l'OTAN, après un stage de « ré imprégnation » en Algérie, est à cet égard, très significatif. En le faisant venir, nos adversaires qui, eux misaient sur « l'incapacité » de nos cadres militaires s'étaient dit certainement qu'en moins d'un mois, tout « rentrerait dans l'ordre ». Or, l'arrivée du général assassin BRIAND a au contraire contribué à intensifier les activités des maquis kamerunais.

Fermeté et Courage ! Voilà encore deux mots d'ordre qui guident l'action de nos militants et de nos soldats. Ferme et courageux, ce patriote qui, ayant reçu trois balles mortelles dans le corps, continue à charger l'ennemi pour ne lâcher qu'en rendant le dernier soupir. Ferme et courageux, cet autre patriote qui mortellement blessé, fait des efforts surhumains pour atteindre sa base avec trois fusils récupérer chez l'ennemi, afin de mourir avec la conviction d'avoir laissé à ses camarades de quoi poursuivre la révolution jusqu'à la victoire. Ferme et courageux le Secrétaire Général de l'UPC, Ruben UM NYOBE refusant de fuir mais chantant l'hymne national face à ses bourreaux. Ferme et courageux YAPP Emmanuel, cet autre fondateur de l'UPC, préférant depuis Mai 1955, subir toutes les tortures inhumaines, et connaître la déportation et le cachot plutôt que de renier son idéal. Tout ceci, parce que comme on l'a dit avec raison : « la théorie devient une force matérielle dès qu'elle pénètre les masses ».

Enfin et surtout, Vigilance ! Ecoutez beaucoup et parlez peu. Etre circonspect. Ne pas vous confier au premier venu; à ces éléments à la solde des tenants du système qui s'infiltrèrent dans les milieux révolutionnaires et, pour vous tirer les vers du nez, comme on dit, engagent des conversations suspectes.

Des Statuts au Règlement Intérieur, en passant par les diverses résolutions du Comité Directeur, toutes ces questions et tant d'autres ont été abordées.

Au moment où la révolution se développe de façon impressionnante, nous avons pensé qu'en rassemblant sous forme de brochure tous les textes organiques du Parti avec des commentaires assez détaillés, nous aiderions les camarades à continuer à s'armer idéologiquement pour mieux lutter contre nos adversaires, et plus particulièrement contre les transfuges qui citent mal à propos certains textes dans la campagne antipopulaire. Nous croyons ainsi désarmer certains camarades qui ont cru devoir se mettre en marge de la discipline sous prétexte qu'ils n'ont jamais pris connaissance de certains textes du Parti en matière de telle ou telle question, en raison du drame sanglant qui déchire notre pays depuis 1955.

Souvent les camarades trouveront des citations d'autres révolutionnaires de Chine ou de l'URSS tout au long de la brochure. C'est que nos commentaires, pour être logiques avec tout parti révolutionnaire s'inspirent de l'histoire de la révolution des pays dont la lutte fait école. Nos adversaires en profiteront certainement pour pousser des hauts cris. Mais ils n'auront nullement inventé la poudre. Notre Parti ne peut garder son tranchant révolutionnaire que s'il est organisé de façon rationnelle, donc sur la base de principes révolutionnaires.

A l'atelier comme à l'usine, en ville comme en campagne, en exil, partout, cette brochure, constamment présente, inspirera nous en sommes persuadés, les actions de tous ceux et celles qui s'élancent à »l'assaut du ciel » pour hâter l'avènement rapide de l'Indépendance véritable, seule garantie de lendemains qui chantent.

Avec notre camarade Ruben UM NYOBE, sauvagement arraché à l'affection de son Peuple par les mercenaires français, mais toujours présent, par ses directives au gouvernail de la barque de la Révolution; avec les sacrifices et les exploits de la dynamique armée de libération nationale soutenue sans réserves par les populations à travers tout le pays, la libération véritable et totale de notre Patrie ne saurait tarder.

Le Caire, le 16 Février 1960

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

Président

Félix Roland MOUMIE

Vice-présidents

KINGUE Abel

Ernest OUANDIE

INTRODUCTION

UNE NECESSITE VITALE

1. « Peuvent être membres de l'Union des Populations du Cameroun les personnes qui, en acceptent les Statuts, s'engagent à militer activement et à acquitter régulièrement leurs cotisations ».

Ainsi est libellé l'article 3 de nos Statuts dans son paragraphe premier. Cela signifie qu'un membre de l'UPC digne de ce nom doit au minimum connaître les Statuts et les textes organiques qui en découlent : le Règlement Intérieur, les Résolutions des Congrès, des Session du Comité directeur, des Conférences Educatives.

2. En raison des conditions de lutte que les impérialistes nous ont imposées depuis Mai 1955, beaucoup de ses textes fondamentaux ne sont plus à la disposition d'un bon nombre de militants. La direction de l'UPC a donc jugé indispensable de les réimprimer, afin de permettre à chacun de les relire et de les consulter chaque fois que c'est nécessaire. La collection d'aujourd'hui n'est pas complète; mais elle renferme les textes vitaux qui doivent permettre à chacun de voir à chaque instant si oui ou non, il se comporte comme un véritable militant de l'UPC.

3. À cet effet d'ailleurs, les textes publiés ici sont accompagnés d'un commentaire donc le but unique est d'attirer l'attention sur les principaux problèmes qui se posent actuellement à l'intérieur de notre Mouvement. Les objectifs du Mouvement dans la lutte juste et héroïque du peuple kamerunais contre l'impérialisme et ses valets sont définis dans notre Déclaration du 29 Décembre 1959 sur « l'indépendance » et par la brochure intitulée : « La Révolution Kamerunaise ». Nous recommandons très vivement la lecture de ces deux documents.

4. Aujourd'hui, nous nous arrêterons plus spécialement aux méthodes qui doivent inspirer notre travail quotidien. Il est bien évident que sans l'application constante de méthodes justes, sans l'amélioration ininterrompue de notre style de travail, nous ne pourrions que très difficilement réaliser nos légitimes aspirations. Pour un parti politique, pour un syndicat, pour une organisation de combat, les justes méthodes dans le travail sont comme le volant de la voiture pour un chauffeur : si le chauffeur laisse le volant, s'il le tient négligemment, la voiture peut continuer sur la bonne route ; mais seulement pour le moment, car à cause des piétons, des autres voitures, des tournants et autres obstacles, une voiture qui n'est plus guidée finit nécessairement par faire un accident...

Les commentaires qui vont suivre revêtent donc une importance primordiale pour tous des militants de l'UPC. Nous parlerons en particulier de la Formation Idéologique, du Centralisme Démocratique, de l'Unité du Parti et de ses Relations avec les Autres Organisations.

I LA FORMATION IDEOLOGIQUE

5. SANS THEORIE REVOLUTIONNAIRE, PAS DE MOUVEMENT REVOLUTIONNAIRE » (1). Pourquoi cette phrase est-elle vraie ?

6. Nous avons dit que les justes principes sont pour une organisation de combat ce qu'est le volant pour le chauffeur. Or vous savez vous-mêmes que pour conduire une voiture, il faut d'abord apprendre. Il est même plus difficile de conduire à la campagne que dans les grandes villes. Quand il y a une course de bicyclettes par exemple, pour y participer, il ne suffit pas d'avoir appris à rouler à bicyclette ; il faut être un grand cycliste ; autrement c'est inutile et dangereux.

7. Or la lutte révolutionnaire est encore plus dure que la course des chevaux ou de bicyclettes, car nous luttons alors contre des gens - heureusement en minorité - qui depuis des siècles oppriment les peuples du monde entier : ces gens, ce sont les colonialistes et les impérialistes, les exploiters de toutes sortes. En luttant contre les peuples en Asie, en Amérique Latine, en Afrique même, ils ont acquis des alliés grâce à la corruption et à l'intimidation; ils ont accumulé beaucoup d'expérience, ils connaissent mille et un tours.

La lutte pour l'indépendance véritable, pour la démocratie et pour le bien-être des peuples, cette lutte est devenue de plus en plus difficile et complexe, car, il ne s'agit pas seulement de détruire le régime colonial et néocolonial : il s'agit aussi de reconstruire le pays de façon à satisfaire les besoins matériels et culturels sans cesse croissants du peuple tout entier.

8. Reprenons notre exemple du chauffeur et de sa voiture. Il est clair que le chauffeur mécanicien est beaucoup plus utile que le simple chauffeur car, le premier répare sa voiture et peut se tirer aisément des difficultés qu'il rencontre dans ses voyages. Pourtant il y a mieux : c'est le chauffeur qui serait aussi mécanicien et ingénieur, car alors, il peut fabriquer une voiture si l'ancienne devient inutilisable ou peu utilisable. Mais pour devenir chauffeur et mécanicien réparateur, pour devenir ingénieur, il faut des études de plus en plus longues, accompagnées et suivies de stages pratiques également longs. Pourquoi ? Parce que le travail devient de plus en plus difficile et complexe, parce que la responsabilité elle aussi devient plus lourde.

9. Il en est exactement de même pour les révolutionnaires authentiques d'aujourd'hui. Pour lutter avec succès contre les impérialistes, il faut connaître les lois d'avec lesquelles ils agissent, l'expérience des peuples qui les ont vaincus, et bien entendu les caractéristiques mêmes de notre pays et de notre peuple.

L'expérience du mouvement ouvrier de tous les pays prise sous sa forme générale, c'est cette expérience que nous appelons théorie révolutionnaire. Elle est nécessaire, car elle et elle seule peut donner au mouvement l'assurance, la force de l'orientation et de l'intelligence de la liaison interne des événements en cours; car elle et elle seule peut aider la pratique à comprendre, non seulement dans quelle direction se meuvent les classes au moment présent, mais aussi dans quelle direction elles devront se mouvoir dans le plus proche avenir (1).

10. Dans un sens, la théorie révolutionnaire est même plus difficile que la mécanique ou les sciences naturelles car, c'est la science de l'homme en lutte non seulement contre la nature, mais aussi contre l'homme lui-même. Le Révolutionnaire en effet, doit lutter d'abord contre les exploiters qui sont des hommes comme lui et parfois même doués d'une intelligence, d'une habileté, d'une volonté, etc. ... supérieures aux siennes ... Le révolutionnaire doit ensuite lutter contre lui-même, contre les défauts qui l'empêchent de joindre étroitement ses efforts à ceux des autres révolutionnaires pour écraser l'infâme : l'exploitation de l'homme par l'homme. Or nous les Africains en particulier, nous apprenons avec beaucoup d'ardeur les sciences physiques, les sciences naturelles, les sciences sociales de notre choix, bref les diverses branches de la technique moderne ... Comment pourrions nous hésiter à apprendre la science de la Révolution alors que sans la mise en pratique de la théorie révolutionnaire, nous ne pouvons nous libérer complètement et tirer l'avantage maximum de notre instruction et de nos richesses ?

11. En effet, si nous n'apprenons pas la science de la Révolution, nous resterons toujours des jouets entre les mains des impérialistes; pourquoi ? Parce que leurs théories contre-révolutionnaires sont actuellement les plus anciennes et les plus répandues; le régime colonial nous les a inculquées de mille façons et souvent même à notre insu. Tant que nous n'avons pas assimilé les théories révolutionnaires, ce sont donc les théories et les habitudes contre-révolutionnaires qui tendent à guider nos actes.

12. Nous ne voyons pas toujours très clairement ces mauvaises influences, mais elles existent. Il arrive par exemple que les gens qui ont des diplômes, des connaissances apprises dans les livres, il arrive que ces gens-là se disent « moi je sais déjà tout, c'est à moi de diriger tout et à chacun de m'obéir, d'accepter tout ce que je dis »; Ils tombent dans ce qu'on appelle le dogmatisme. C'est là une attitude qui favorise les impérialistes, car être docteur en droit ou en mathématique, ce n'est pas être infaillible, ce n'est pas être docteur en matière de révolution; c'est simplement avoir la possibilité pour comprendre cette science particulière. Se contenter de cette simple aptitude à vite comprendre les lois de la Révolution, c'est rester à la merci des exploiters, car depuis notre enfance, ils nous ont imprégnés de leur façon de voir et d'agir.

13. Il faut donc apprendre la science révolutionnaire comme on apprend les autres sciences. Mais même cela ne suffit pas. En effet les vérités apprises dans les livres ont été découvertes par d'autres dans des conditions spécifiques qui ne se renouvellent jamais de façon absolument identique. On sait par exemple que l'eau peut bouillir; Mais à quelle condition ? A condition qu'elle soit chauffée jusqu'à la température de 100 degrés. De même dans le domaine des sciences sociales: il faut trouver les conditions concrètes dans lesquelles s'appliquent et se vérifient les principes apprises dans les livres.

14. Comment trouver ces conditions ? Uniquement dans la pratique sociale. « Pour connaître un phénomène ou des phénomènes, il est indispensable de participer personnellement à la lutte pratique qui vise à modifier la réalité, c'est seulement en participant personnellement à cette lutte en contact avec l'aspect extérieur des phénomènes, qu'il est possible de découvrir l'essence du phénomène ou des phénomènes et de les comprendre...

« Si l'on veut connaître le goût d'une poire, il faut la transformer : en la « goûtant ». Si l'on veut connaître les théories et les méthodes de la Révolution, « il faut prendre part à la Révolution » (2)

15. Devons-nous en conclure que ceux qui militent depuis plus ou moins longtemps n'ont pas besoin d'apprendre la théorie révolutionnaire ? En aucune façon; Certes, la pratique est supérieure à la connaissance théorique, mais, tous nos développements

précédents aboutissent à la conclusion suivante : « la théorie devient sans objet si elle n'est pas rattachée à la pratique, de même exactement que la pratique devient aveugle si sa voie n'est pas éclairée par la théorie révolutionnaire ». (3)

16. Les « Praticiens » qui ne mettent pas en pratique cette conclusion, vous disent facilement : « Nous avons toujours fait comme ça, et nous avons réussi. Nous n'avons que faire de théories et de nouvelles méthodes : laissez cela au bureaucratisme des intellectuels ! ». Ces praticiens raisonnent comme si les choses n'évoluaient pas : ils sont routiniers et parfois conservateurs. N'ayant pas une conscience parfaitement des lois du processus révolutionnaire, ils risquent facilement de se laisser entraîner, d'être des « suivistes ».

En tout cas, les praticiens de la Révolution qui négligent la théorie révolutionnaire demeurent forcément des empiristes. Or, l'empirisme lui aussi, favorise les intérêts des impérialistes et de tous les exploités. Car le militant et le responsable empiriste risquent d'abord de ne pas tirer à temps et entièrement le profit qu'ils devraient tirer de leur propre expérience; ils risquent ensuite de considérer comme vérité absolue et éternelle, la part de vérité que contient leur expérience nécessairement limitée.

17. Dans tous les cas, l'empiriste et le dogmatique ne peuvent pas adapter pleinement et à temps leur action à la situation essentiellement mouvante et complexe qui caractérise le processus révolutionnaire, car chacun d'eux ne saisit qu'un aspect de la réalité. Voilà pourquoi, tous, dans la lutte, font comme ce jeune chauffeur qui ne sait pas virer au tournant ou changer de vitesse pour gravir une côte. La voiture avance peut-être, mais en consommant trop de carburant et en usant beaucoup de pièces à l'intérieur même.

18. La formation révolutionnaire est aujourd'hui plus que jamais nécessaire. Car la lutte entre nous et les impérialistes est devenue si aiguë que ces derniers recourent de plus en plus à des moyens extrêmement subtils et pour nos pays dépendants, ces moyens se caractérisent globalement par ce qu'on appelle le néo-colonialisme. Sans la vue claire que la science de la révolution donne sur la nature de l'impérialisme et les lois du développement de la société, on se laisse facilement prendre à ces nouvelles manœuvres. Ainsi, malgré leurs diplômes, certains étudiants s'engagent à servir le régime néocolonial, avec parfois l'espoir de le transformer de l'INTERIEUR. Ces étudiants méconnaissent le caractère de classe de l'Etat: en conséquence, ils oublient ou font semblant d'oublier qu'en règle générale, un régime fasciste comme celui du Kamerun, brise ou assimile tous ceux qui s'engagent

...

19. Pour les patriotes kamerunais, l'apprentissage de la théorie révolutionnaire constitue à un titre tout spécial, une nécessité vitale : notre lutte est une lutte d'avant-garde; notre expérience a donc des répercussions à travers le continent tout entier. Pour cette raison, chaque militant de l'UPC assume une grande responsabilité non seulement vis-à-vis de lui-même et du peuple kamerunais, mais envers tous les peuples africains. Et chacun sait que de plus en plus, l'Afrique devient le centre de gravité de la politique mondiale.

20. Conscients de cette nécessité impérieuse de formation idéologique, les organismes dirigeants de l'UPC y ont insisté avec force. Ainsi l'article 15 du Règlement Intérieur prescrit : « TOUT MILITANT DE L'UPC DOIT SANS CESSE SE FORMER POUR MIEUX LUTTER. IL DOIT AIDER LA MASSE DONT IL EST LE SERVITEUR A S'EDUQUER EN LUTTANT AVEC ACHARNEMENT CONTRE L'ANALPHABETISME ».

21. Ce dernier bout de phrase ne constitue nullement une limitation : nous ne voulons pas dire que pour la masse de militants, la formation idéologique se limite à savoir lire et écrire. Tout au contraire. Parce que plus exploitée, la masse est plus disposée que quiconque à mettre en pratique les théories qui expliquent cette exploitation.

22. Mais pour que la masse puisse elle-même prendre une connaissance directe de ces théories, pour qu'elle puisse participer à leur élaboration scientifique, il faut d'abord qu'elle sache lire et écrire.

23. L'alinéa deux de l'article 15 du Règlement Intérieur signifie donc que les militants et militantes de l'UPC qui savent lire et écrire, doivent lutter contre l'analphabétisme des autres, mais en même temps leur communiquer leurs connaissances théoriques sur la Révolution en général et sur la Révolution Kamerunaise en particulier.

24. C'est d'ailleurs ainsi que les Dirigeants et militants de l'UPC ont toujours compris cet article du Règlement Intérieur. Nous ne citons qu'un exemple historique. On sait que depuis 1955, des milliers de Patriotes croupissent dans les prisons -cercueils des régimes colonial et néocolonial au Kamerun. En 1957, certains de ses glorieux prisonniers posèrent à la Direction de notre Mouvement, la question suivante : « Un cercle d'études marxistes peut-il fonctionner dans un comité de base de l'UPC ? ».

25. Le Secrétaire Général Ruben UM NYOBE, alors seul au Kamerun Oriental, répondit en ces termes : « En plus de l'éducation qu'ils reçoivent dans les organismes du Mouvement, les militants et responsables de l'UPC peuvent et doivent même à titre personnel, développer leur formation intellectuelle et politique. Mais ils ne peuvent en aucun cas se prévaloir de leur formation personnelle pour échapper à la discipline ou pour causer préjudice à l'orientation et à l'aide de l'Union des Populations du Cameroun ».

26. A la lumière des développements précédents et compte tenu de ce qui va suivre, chacun approuvera certainement cette réponse. Nous tenons simplement à rappeler ici notre position dans le domaine religieux. Pour nous, ordonner la lecture des livres révolutionnaires, ce n'est nullement déclarer la guerre à la religion. Un des anticommunistes les plus notoires que les USA et le monde ont jamais connus Feu J. FOSTER DULLES, ancien secrétaire d'Etat Américain, a affirmé avoir lu toutes les œuvres de Lénine ! Un autre exemple : les prêtres et les administrateurs connaissent la doctrine marxiste, la preuve c'est qu'ils en parlent à longueur de journée ...

27. Quant à nous, chacun sait que nous sommes prêts à garantir à tous les partisans de notre Révolution le libre exercice de leur religion au Kamerun : L'UPC s'engage à aider les ministères du culte et leurs fidèles (1).

Etant donné que la plupart des kamerunais sont croyants, le gouvernement de l'UPC ne pourra naturellement s'installer et se maintenir qu'en respectant nos engagements vis-à-vis des Chrétiens et Musulmans Révolutionnaires...

28. Nous pouvons donc conclure par la question suivante : Est-il possible de lutter réellement pour le triomphe de la Révolution sans lire ces livres révolutionnaires dont nos pires ennemis, les impérialistes américains, tirent tant de précieuses leçons ? Evidemment NON !

29. Alors, comment procéder à notre formation idéologique ? Essentiellement de trois façons :

- 1) La lecture individuelle,
- 2) l'échange d'expériences
- 3) et la participation à la lutte des larges masses populaires.

30. En réduisant le temps consacré aux conversations inutiles et aux distractions, tous les patriotes vivant hors du Kamerun pourraient bien trouver chaque jour au moins trente (30) minutes pour leur formation idéologique. Quant aux autres, malgré l'arbitraire et la terreur fascistes, ils pourraient bien consacrer à cette même formation au moins une heure par semaine. Chacun peut faire mieux, s'il est vraiment convaincu que la nourriture spirituelle des Révolutionnaires lui est aussi indispensable que la nourriture matérielle.

31. Pour élever toujours plus haut le niveau idéologique, politique et culturel des militants, nous ne devons pas nous contenter de la lecture individuelle : nous devons aussi lire ensemble, échanger les leçons que chacun a retenues de sa lecture et de sa lutte concrète. Ainsi, tous avancent plus vite. Cette méthode est même l'unique pour ceux et celles qui ne savent pas lire : il faudrait que les autres lisent pour eux. En même temps, les « lettrés » doivent savoir apprendre des « illettrés » car ces derniers au cours d'une journée de lutte apprennent parfois beaucoup plus qu'il n'est possible grâce à des journées de lecture.

Ces échanges d'expériences peuvent s'effectuer dans des réunions groupant les camarades les plus décidés; mais il est préférable que les organismes de l'UPC à tous les échelons, les organisent systématiquement en décidant de faire et de décider des exposés idéologiques ou politiques, soit au cours de chaque Assemblée ordinaire de chaque organe, soit au cours des réunions spéciales et périodiques. Mais toujours, le but des lectures et échanges d'expériences doit avoir pour objectif d'élever constamment le niveau idéologique et politique des militants. Pour cela, il faut s'attacher notamment aux conditions économiques et sociales sur lesquelles on doit se fonder pour déterminer la tactique de la lutte et les méthodes de travail (2).

A cet effet, on trouvera de bons éléments d'initiation dans les analyses de classes et de groupes sociaux telles que celle que le camarade J.M. TCHAPTCHET a commencé dans le dernier numéro du « Patriote Kamerunais » (Révolution et société kamerunaises). Le commentaire des publications du Mouvement et de tous les écrits révolutionnaires ainsi que l'analyse scientifique des développements de la situation nationale et internationale constituent des sources inépuisables de sujets pour des discussions politiquement et idéologiquement fructueuses.

32. Cependant, il ne suffit pas de lire, de discuter avec d'autres et d'échanger des opinions : pour acquérir une formation authentiquement révolutionnaire, il faut soi-même s'engager dans la Révolution. C'est ce que nous avons vu au N° 14; nous n'y insistons pas, car c'est évident : on ne peut rapidement devenir un bon nageur, à moins de se jeter souvent dans l'eau et de nager en suivant les bonnes règles. De même on ne peut devenir un bon Révolutionnaire sans une longue pratique révolutionnaire, éclairée par la science révolutionnaire.

33. Ces principes expliquent clairement pourquoi les membres de l'UPC doivent s'efforcer d'être des militants au sens de l'article 14 du Règlement Intérieur : « Est considéré comme militant tout membre de l'UPC qui se dévoue à la lutte anticolonialiste et applique stricto sensu les mots d'ordre du Mouvement ».

Parmi ces mots d'ordre figurent au premier plan, la formation idéologique et les principes que nous devons maintenant étudier : le centralisme démocratique.

II - LE CENTRALISME DEMOCRATIQUE

34. Le centralisme démocratique est un principe d'action et de direction alliant la démocratie et la discipline. On l'a défini : « la centralisation basée sur la démocratie et la démocratie à direction centralisée ». Ce principe inspire non seulement les Statuts, mais aussi le Règlement Intérieur et bien d'autres textes organiques de notre Mouvement. On le voit aisément par ses caractéristiques que nous allons maintenant étudier.

35. La première de ces caractéristiques, c'est que « tous les organismes de direction aux différents échelons du Parti sont issus des élections, mais en plus responsables devant leurs électeurs et les instances supérieures ». C'est bien ce que stipulent l'article 8 alinéa 2 et l'article 14 des Statuts ainsi que la partie de la Résolution du 17 Mai 1955 consacrée à l'organisation. Nous devons bien veiller à ce que les élections soient réellement libres, c'est-à-dire qu'elles reflètent véritablement les aspirations et la volonté des électeurs...

36. D'après le centralisme démocratique, les organismes de direction aux différents échelons du Parti doivent constamment recueillir les opinions des organisations inférieures, et des membres du parti, étudier leurs expériences et résoudre à temps leurs problèmes. Cette exigence du centralisme démocratique se reflète dans le Règlement Intérieur. Les articles 17 et 18 stipulent que les revendications présentées par les militants doivent faire l'objet d'une étude détaillée... (Elles) doivent être vulgarisées le plus amplement possible... (Elles) doivent répondre aux aspirations des populations et être adoptées autant que possible par elles-mêmes au cours des meetings.

37. Cette exigence de centralisme démocratique est véritablement capitale, car, c'est au peuple lui-même de faire sa loi et son bonheur. Ils se trompent lourdement ceux qui pensent que le Peuple ne sait pas ce qu'il veut, ou bien qu'il ne peut résoudre les problèmes extrêmement compliqués de la société moderne. Le Peuple Kamerunais prouve constamment qu'il sait ce qu'il veut en continuant de lutter contre ceux qui ont prétendu le tromper avec une indépendance nominale. Le fait qu'il intensifie la lutte armée contre cette indépendance téléguidée, montre qu'il peut comprendre même les choses les plus complexes, pourvu qu'elles lui soient présentées comme il faut : très simplement et très concrètement.

38. Partant de cette confiance sincère dans le Peuple, certains camarades pèchent parfois par ultra démocratisme : ils veulent que toutes les questions soient discutées et décidées par la base, puis simplement entérinées par le sommet; ou encore, ils demandent à savoir tout sur ce que font les dirigeants et les responsables, tout ce qu'ils projettent etc... Ces camarades doivent

comprendre qu'une telle attitude voue le Parti à l'impuissance. Car, pour mener victorieusement une lutte d'avant-garde, il faut savoir prendre des décisions très rapidement, parfois dans le secret le plus absolu, mais toujours en compte tenu des perspectives scientifiques de la lutte. Or celles-ci ne sont pas immédiatement évidentes et s'il fallait toujours attendre que tous les organismes de base réalisent ces exigences immédiates de la lutte, s'il fallait toujours attendre qu'ils décident eux-mêmes, si chacun devait à tout moment connaître chaque décision ou projet du Parti, notre action se trouverait paralysée et nous resterions à la merci de l'ennemi.

39. Pour l'application des décisions générales du Parti, il faut donc que la Direction prenne librement toutes les décisions appropriées et en assure l'exécution dans les conditions voulues. Le centralisme démocratique est respecté si les dirigeants et, sous leur ordres, les responsables, communiquent à temps chaque décision à ceux qui doivent l'exécuter, s'ils la leur expliquent suffisamment de façon à leur permettre une exécution intelligente et fidèle.

40. A l'inverse de l'ultra démocratisme, d'autres personnes invoquent « les nécessités de l'action », et prétendent que durant la lutte libératrice, on doit mettre la démocratie en veilleuse, afin d'avoir un pouvoir « fort et efficace ». C'est là aussi une erreur grave. Que certaines formes de la démocratie soient impraticables durant la période de lutte que nous traversons, c'est évident : la dictature fasciste et bien d'autres facteurs empêchent la tenue par exemple des Congrès, des réunions du Comité Directeur, etc... Mais le contact permanent avec les organismes et les membres du parti reste une absolue nécessité, car, les organismes dirigeants ne peuvent se maintenir dans la voie juste que s'ils suivent la ligne de masse.

41. La ligne de masse consiste en ceci que les dirigeants recueillent les opinions des organismes de base et des membres; ils les confrontent avec les enseignements de la théorie révolutionnaire, avec les expériences des autres pays et naturellement avec les nécessités de leur pays ou région à la période donnée. Ils arrêtent alors les décisions. Les responsables aux différents échelons popularisent ces décisions conformément à l'article 6 des Statuts; ils mobilisent le Peuple pour leur application. Mais en même temps dirigeants et responsables s'efforcent de vérifier la justesse de leur mot d'ordre et la façon dont ils sont appliqués : intégralement ou avec déformation ? Par tout le Peuple ou seulement par une partie du Peuple ? Pour quelles raisons ? Toutes ces observations réunies permettent de formuler de nouvelles décisions pour lesquelles on mobilise de nouveau les masses, le tout dans les mêmes conditions qu'au départ, et ainsi de suite jusqu'à l'infini.

42. L'expérience révolutionnaire des autres pays prouve que la seule ligne de masse permet au Parti de suivre la voie juste et de se mobiliser pour la réalisation des tâches même les plus difficiles au premier abord, car, grâce à la ligne de masse :

- Les dirigeants connaissent exactement les possibilités, les opinions et les réactions du Peuple;
- Les dirigeants et responsables libèrent les énergies créatrices de chacun en résolvant ses difficultés propres, en les convainquant que le mot d'ordre lancé par le Parti sur telle question est le seul mot d'ordre juste.

Voilà pourquoi la ligne de masse rend le parti encore plus fort et plus efficace « que la mise en veilleuse de démocratie » ; les succès se trouvent multipliés et amplifiés, la victoire s'accélérée...

43. L'expérience du peuple kamerunais elle aussi confirme parfaitement ces conclusions. Ainsi c'est dans les régions où le programme de 1956 en 6 points a été le mieux appliqué que les maquis sont aujourd'hui les plus forts et les plus actifs.

44. La ligne de masse réalise la synthèse des éléments fondamentaux que renferme le centralisme démocratique. Les développements précédents ont insisté sur le premier de ces éléments : la démocratie. Les développements suivants mettent l'accent sur le deuxième : la discipline.

45. Le centralisme démocratique veut que les organisations inférieures du Parti présentent périodiquement un rapport sur les activités aux organisations supérieures. Si au cours de leur travail, elles se heurtent à des questions nécessitant une décision d'une instance supérieure, elles doivent lui demander à temps les instructions requises. En application de la ligne de masse, les instances supérieures, naturellement, doivent répondre à temps. Elles doivent aussi étudier soigneusement les rapports qui leur sont soumis.

46. Une autre exigence du centralisme démocratique, c'est que les organisations du Parti aux différents échelons appliquent le principe de la Direction collective liée à la responsabilité individuelle. Toute question importante doit être résolue collectivement; en même temps, la latitude est laissée à chacun de jouer le rôle qui lui revient. Voilà pourquoi l'UPC a toujours insisté pour que les contacts et les relations avec l'extérieur soient noués et entretenus par les délégations et non par des individus. Pour la même raison, l'exécution des décisions doit être contrôlée collectivement.

47. Pour renforcer le sens de la responsabilité, de la discipline et du travail en équipe, les relations avec les différents organismes du mouvement doivent s'effectuer par l'intermédiaire du responsable régulier de ces organismes, quitte à lui maintenant de procéder conformément aux indications du paragraphe 46 alinéa 2 ci-dessus.

Voici ce que dit à ce sujet MAO TSE-TOUNG : « Il faut que, dans les organisations subordonnées, le principal dirigeant et les dirigeants des principaux secteurs du travail soient informés de la tâche confiée et répondent de son exécution. Un tel commandement centralisé, joint à l'observation du principe de la répartition des tâches et de l'Unité de la direction permet, par l'intermédiaire du dirigeant principal de l'établissement, d'entraîner à l'exécution de la tâche, un grand nombre de personnes, parfois même tout l'effectif, et, ainsi, pallier le manque de militants dans tel ou tel secteur, faire qu'un grand nombre de personnes participent activement à un travail donné. Cela constitue également une des formes de la liaison de la direction avec les masses (1) ».

48. Enfin, les résolutions du Parti doivent être exécutées sans condition. Les membres du Parti en tant qu'individus doivent se soumettre aux organisations du Parti, la minorité à la majorité, les organisations inférieures aux organisations supérieures. Toutes les organisations du Parti doivent se soumettre uniformément au Congrès National et au Comité Directeur.

49. Telles sont les exigences fondamentales du centralisme démocratique. En conséquence, voici la ligne à suivre sur les problèmes sur lesquels la direction du Parti a pris position :

a) En vertu des principes formulés aux N° 36 et 41, les organisations inférieures et les membres du Parti ont le droit de discuter librement et sérieusement de telles questions, dans les réunions. Ils ont le droit d'adresser des propositions aux organismes de Direction.

b) Mais en vertu du principe du paragraphe 48, dès que l'organisme de direction compétent a pris position, tous les autres organismes et les membres doivent se soumettre; si toutefois, certains d'entre eux ne sont pas satisfaits de la décision, ils peuvent à nouveau présenter des sujétions concrètes à la direction, mais, avec le devoir de se soumettre à la décision finale de la Direction.

c) Tant que le Parti n'a pas arrêté sa position, il est défendu aux organismes et aux membres de formuler à l'extérieur des opinions et des décisions quelconques.

50. Pour que le mouvement puisse atteindre ses objectifs, il doit bien entendu appliquer correctement les justes principes. Cela est principalement vrai à propos de Centralisme démocratique. Voilà pourquoi, les Résolutions du 17 Mai 1953 insistent pour que les organes de l'UPC se réunissent régulièrement, que les réunions soient minutieusement préparées, les convocations envoyées suffisamment tôt, etc....

Loin de relever du bureaucratisme, ces exigences s'imposent pour le bon fonctionnement du Parti et contribuent spécialement à la formation des cadres, car :

a) en préparant la réunion, le bureau du Secrétariat s'informe pour savoir si la question rentre dans le cadre de celles déjà résolues par le Parti : si oui, le rappel de la position de principe du Parti accélère les débats. Dans tous les cas, le Bureau doit prévoir le déroulement des débats, de façon à pouvoir les diriger dans les sens le plus constructif. En confrontant ses prévisions et la réalité, il apprend à mieux connaître les militants...

b) ces derniers, en recevant la convocation à temps, doivent se livrer au travail de préparation, et en outre, ils doivent régler leur emploi du temps en fonction de la réunion.

c) enfin, les débats en eux-mêmes et la résolution qui doit les clôturer, facilitent l'échange d'expérience que nous avons recommandé au N° 31.

51. En raison de la guerre qui se déroule actuellement au Kamerun Oriental, il est normal et parfois la vigilance exige même que les responsables assouplissent les prescriptions de ce N° 49 et celles de la résolution du 17 Mai 1953 relative aux mêmes points. Nous faisons confiance à ceux qui, chaque jour, s'exposent à la mort, pour notre noble cause. Par contre, il est absolument inadmissible qu'en dehors du militant de l'UPC ne se conforment pas rigoureusement à ces directives. Une telle carence entraîne la mauvaise marche du Mouvement et le relâchement sur le plan idéologique, culturel et disciplinaire ainsi que nous le verrons bientôt à propos d'un cas particulièrement clair : le cas du traître MATIP.

Pour le moment, réaffirmons avec force que tous les militants de l'UPC doivent s'en tenir à une application stricte des principes énoncés dans ce document.

52. Un dernier mot sur le Centralisme Démocratique : LE CHOIX DES RESPONSABLES DU MOUVEMENT. Dans son point 3, la Résolution du 17 Mai 1953, stipule : « Le Comité Directeur de l'UPC recommande aux militants de ne porter aux postes de responsabilité que les camarades ayant fait preuve de patriotisme et de discipline vis-à-vis du Mouvement ».

Cette recommandation dégage deux conditions pour la désignation des responsables : le dévouement à la cause de la révolution et la discipline telle que nous venons de la définir. Ajoutons deux autres conditions, la Liaison avec la masse conformément à nos indications sur la ligne de masse (N° 33 et 34) et d'autre part, la capacité à prendre des décisions justes et conformément aux intérêts du peuple kamerunais défendus par l'UPC.

Toutes ces qualités ne se manifestent et ne se développent que dans la lutte révolutionnaire. Voilà pourquoi il faut porter à des postes de responsabilité au sein du Parti que des militants et non des membres plus ou moins nouveaux et passifs.

53. Le même point N° 3 de la Résolution du 17 Mai 1953 dégage quelques directives sur les rapports entre camarades au sein du Parti. Il précise que ces rapports doivent conserver un caractère de fraternité. Il soulève par la même les problèmes relatifs au renforcement de l'unité et de la cohésion du Parti.

III - LE RENFORCEMENT DE L'UNITE DU PARTI

54. Nous parlerons de renforcement car, du fait d'adhérer et de militer à l'UPC, on est déjà uni autour des objectifs du Mouvement. Mais autant d'hommes, autant de tempéraments, de caractères et de mentalités. Même les cinq (5) doigts de la main ne sont pas absolument identiques et n'occupent pas la même place. Chacun a ses défauts et ses qualités. Il est donc inévitable que les difficultés surgissent entre camarades. Les principales sources de ces difficultés sont le libéralisme et le sectarisme.

55. Comme chacun sait, le libéralisme a été défini de façon magistrale par Mao Tsé-Toung. Nous le citons intégralement : « Le libéralisme lui, rejette la lutte idéologique et adopte les positions d'une entente sans principes. Cela donne naissance à un style vicié, petit-bourgeois dans le travail, lequel conduit des groupes isolés et des membres isolés du Parti et d'autres organisations révolutionnaires à la dégénérescence politique ».

56. Le libéralisme se manifeste sous diverses formes :

1) On constate qu'une personne agit mal mais, pour la seule raison qu'on la connaît, que c'est un compatriote, un camarade d'école, un ami intime, une personne aimée, un ancien collègue ou un subordonné, on ne lui livre pas une lutte de principes, on lui permet de continuer à agir dans le même esprit, pourvu que la bonne entente et l'amitié soient préservées; ou bien on la tancera légèrement, sans résoudre la question au fond, pourvu que tout se passe sans histoires. Il en résulte qu'on fait du tort à la collectivité comme à l'intéressée.

2) On se permet une critique à la légère, en privée, mais on ne pose pas résolument les questions devant les organisations; on ne dit rien en face, mais on bavarde par derrière; aux réunions on se tait, mais après la réunion, on se laisse aller aux bavardages. Au lieu de principes du travail collectif, on se laisse aller à l'indiscipline.

3) Si l'on n'est pas personnellement impliqué dans une affaire, on s'efforce de s'en tenir aussi éloigné que possible; sachant pertinemment que des gens se trompent, on préfère par-dessus tout ne pas en parler; le sage dit-on, est à l'abri du mal pourvu que lui-même ne pêche pas.

- 4) On ne se soumet pas aux directives; et l'on place sa propre opinion au-dessus de tout; on veut que l'organisation s'occupe de vous, mais on n'accepte pas de reconnaître la discipline de l'organisation.
- 5) on ne mène pas la lutte contre les conceptions erronées, on ne s'y oppose pas dans l'intérêt de l'unité, dans l'intérêt du travail, pour la commodité du travail, mais en même temps on se livre à des attaques personnelles, à des intrigues, à des règlements de compte personnels, on se venge soi-même.
- 6) On entend énoncer des opinions fausses, mais on n'entame pas la discussion. Il y a plus: on passe sous silence les propos contre-révolutionnaires, on se comporte à leur égard avec indifférence, comme si de rien n'était.
- 7) On ne fait pas de propagande et d'agitation dans les masses, on ne prend pas position, on ne se familiarise pas avec les situations, on ne s'informe pas, on ne prend pas à cœur les intérêts vitaux de la population, on se comporte avec indifférence envers tout. On oublie qu'on est membre du Parti « communiste » et, l'on s'abaisse au niveau du simple bourgeois.
- 8) On voit des actes qui portent préjudice aux intérêts des masses, mais on ne s'indigne pas, on ne cherche pas à convaincre, on ne s'y oppose pas, on ne fait pas de travail d'éclaircissement, mais on les tolère et on ferme les yeux.
- 9) On ne travaille pas sérieusement, on travaille sans plan déterminer, sans direction déterminée, on gâche le travail faisant tout au petit bonheur la chance : encore une journée de passer et tout va bien.
- 10) On se considère comme un révolutionnaire accompli, on tire gloire de son stage, mais on ne vient pas à bout des grandes questions et les petites, on les élude; on travaille les manches baissées en faisant preuve de froideur pour l'étude.
- 11) Ayant commis une erreur, et s'en étant aperçu, l'on ne veut pas la corriger et l'on fait preuve de libéralisme envers soi-même

On pourrait encore apporter une série d'exemples, mais les principaux sont les onze que l'on vient d'énumérer.

57. Les méfaits du libéralisme, c'est encore MAO TSE-TOUNG qui les a soulignés avec force dans le même passage. Voici ce qu'il dit :

Dans un collectif de révolutionnaires, le libéralisme est très nuisible. C'est une sorte de principe dissolvant, qui aboutit à la rupture de l'unité, à l'affaiblissement de l'esprit d'équipe, à la passivité dans le travail, à la débandade idéologique. Le libéralisme aboutit à faire disparaître des rangs des révolutionnaires, la solidité de l'organisation et de la discipline, à faire disparaître la possibilité d'appliquer la ligne politique avec esprit de suite et jusqu'au bout, et l'organisation du Parti se détache des masses qu'elle dirige. C'est là une tendance extrêmement nuisible »(1).

58. Puisque le libéralisme est un mal si grave pour le Parti et le Peuple, nous devons rechercher minutieusement ses formes dominantes et ses causes afin de mieux le combattre. Dans nos milieux les formes les plus répandues sont les formes n° 1, 2, 9 et 11.

59. Forme 1 : « Qui aime bien châtie bien ». Au lieu d'appliquer ce sage dicton populaire, on garde le silence et par là même, on cause du tort à l'intéressé, à soi-même et au Parti tout entier.

Forme 2 : D'autres au contraire, ne critique que par derrière Ils vont trouver les dirigeants ou leurs amis personnels et leurs parlent des défauts et des fautes imaginaires ou réels des absents, alors qu'ils n'osent rien dire en présences des intéressés eux-mêmes. Conséquences : non seulement de groupes au sein du parti qui devait être monolithique, mais encore relâchement de la discipline et de l'ardeur au travail. Parce qu'on garde des critiques inavoués contre ses collaborateurs, contre les responsables et les dirigeants, on exécute mal les ordres ou bien encore, on se méfie les uns les autres; ce qui diminue considérablement les possibilités de coopération...

60. Forme 9 : le travail sans plan et sans méthode. On se dit qu'un grand révolutionnaire est tellement occupé qu'il ne peut s'astreindre à un ordre précis, dans son emploi de temps et ses affaires: on ajoute par ailleurs que toutes les questions sont très importantes et qu'il faut par conséquent toucher à tout. On oublie que la révolution du 17 MAI 1953 point 2 alinéas 2 prescrit de travailler avec un programme précis; ou bien, on s'en tient à la poursuite des objectifs (Programme) du Mouvement, mais on se dispense d'un plan précis pour le travail quotidien. Alors on commence une occupation pour immédiatement l'abandonner et en prendre une autre; on donne un ordre suivi peu après d'un contre-ordre, etc.

Conséquences: perte considérable d'énergies, de temps, de fournitures de bureau ou de matières premières (dans la production), ou encore activités entreprises juste au dernier moment et réalisées « à peu près » c'est-à-dire sans atteindre le fini qui donnerait toute leur valeur. En un mot, des résultats, des rendements au-dessous des possibilités réelles.

61. Le libéralisme envers soi-même signalé dans la forme 11, accompagne généralement toutes les autres formes: on n'accepte pas reconnaître son erreur parce qu'on se considère infaillible, parce qu'on se considère comme honteux, déshonorant, et susceptible peut-être d'entraîner certains dommages matériels, etc. C'est par cette forme précisément que le libéralisme peut-être considéré comme cause et effet du sectarisme.

62. Le sectarisme est l'attitude de ceux qui se croient « supérieurs » à tout; ils se prennent pour l'alpha et l'oméga, le début et la fin de tout ce qu'il y'a de bien de valable.

63. Il se manifeste d'abord par « l'égocentrisme » : on se prend pour le centre, le nombril du monde et du Parti bien entendu. Le sectarisme vous parle sans cesse de « MOI, JE »; il s'attribue tous les mérites et toutes les qualités. Tout ce que les autres ont fait de positif, ils l'ont fait grâce à lui ! De toute façon, lui-même aurait fait mieux ! ... Parfois, cet égocentrisme est un vulgaire égoïste. Comme l'a dit MAO Tsé Toung : « Certaines gens ont les bras particulièrement longs; ils savent très bien prendre soin d'eux-mêmes; quant aux intérêts des autres et du Parti tout entier, ils n'en tiennent pas autrement compte. Ils raisonnent ainsi : Ce qui est à moi est à moi; ce qui est à toi est aussi à moi ! »

Vantards ou égoïstes, les sectaristes oublient que chacun veut obtenir le fruit de son travail, qu'il s'agisse de la production ou du travail politique, culturel, artistique, etc.

64. Le sectarisme se manifeste aussi par le particularisme, qui lui revêt plusieurs formes. Certains camarades mettent au premier plan le secteur de travail dont il a la charge et s'efforce de subordonner l'intérêt général à celui de leur propre secteur; Qu'on nous comprenne bien : nous ne condamnons pas les camarades qui à propos, font savoir que leur secteur est bien organisé et fonctionne de manière satisfaisante. Au contraire, nous pensons que de tels secteurs avec leurs équipes devraient être cités en

exemple pour inciter à l'émulation... Mais nous condamnons l'attitude qui consiste à ramener à son secteur tout le travail du Parti, à sortir de ses compétences et à vouloir que l'ensemble du Parti soit sacrifié à une de ses parties.

Cette attitude méconnaît fondamentalement le Centralisme Démocratique...

65. Bien que s'appuyant sur un organe régulier du Parti, qu'elle tend à hypertrophier, la forme précédente du particularisme est donc condamnable. Les formes suivantes sont encore plus condamnables, car elles tendent à placer au premier plan, des groupements organiques fondés sur des distinctions le parti combat énergiquement, ce sont:

66. La distinction entre « intellectuels et non intellectuels ». Certes ces groupes existent dans la société kamerunaise. Et il est regrettable que jusqu'ici nombre « d'intellectuels » aient trahi la cause de la révolution. Mais au sein du parti, cette distinction ne doit jamais exister: tout ce qui compte, c'est le militantisme de chacun pris individuellement, d'autant plus que l'étroite coopération de tous est nécessaire: les « intellectuels » sont en effet porteurs de cette connaissance scientifique sur laquelle repose largement la théorie révolutionnaire: leur apport à la révolution est donc indispensable (1)

67. La distinction entre vieux et jeunes militants. C'est là encore une évidence. Mais cette constatation ne peut en aucune façon justifier une discrimination quelconque au sein du parti, car tous les militants ont exactement les mêmes devoirs et droits. De nouveau nécessité de la coopération. Le jeune militant doit s'efforcer de bénéficier rapidement de l'expérience des anciens; mais ceux-ci doivent de leur côté s'ouvrir aux nouveautés et à l'enthousiasme que les jeunes apportent généralement avec eux. Bien mieux, c'est le vieux militant qui est en règle générale responsable de l'incompréhension entre lui et le jeune : parce que plus expérimenté, plus au courant des méthodes et de l'esprit du parti, il devrait plus facilement comprendre les difficultés de l'autre et trouver le terrain d'un solide d'une solide compréhension.... De toute façon, le vieux militant ne doit jamais dire ni penser ce qui suit : < moi j'ai travaillé beaucoup; c'est aux jeunes maintenant de faire aussi quelque chose >. Une telle attitude est mauvaise parce qu'on est obligé de militer en permanence tant qu'on reste à l'UPC.

68. Le tribalisme : Le Secrétaire Général de l'UPC nous a déjà enseigné que le tribalisme n'est pas valable en politique. Pourtant, certain continuent à penser que seule telle tribu peut fournir des éléments valables, ou bien que telle autre ne peut jamais rien produire de bon, ou encore que si telle n'est pas représentée à la Direction, ses originaires seront lésés, etc. Toutes les conceptions tribalistes, encore une fois sont à condamner, car en plus des raisons déjà indiquées par UM NYOBE,

1) Les membres de l'UPC sont non pas des tribus, mais des individus qui ont chacun leurs qualités et leurs défauts et qui tous peuvent progresser et devenir toujours plus dignes de leur Pays.

2) L'UPC a toujours combattu le tribalisme non seulement dans les principes, mais encore dans la réalité :

a) nous avons indiqué plus haut les critères de choix des responsables : pas question de tribalisme, mais de militantisme, de dévouement à la cause de la Révolution (Revoir N° 52).

b) cette cause elle-même est nationale et non pas tribale : pour s'en convaincre une fois de plus, il suffit de lire attentivement notre brochure « la révolution Kamerunaise ». D'après les engagements que l'UPC prend, il apparaît clairement que les premiers bénéficiaires de cette Révolution seront ses partisans et non les gens de telle ou telle tribu...

c) Dès aujourd'hui, on peut s'en faire une idée : Le Comité Directeur est largement représentatif de toutes les régions où le Mouvement était réellement actif avant sa dissolution; les bourses que nous obtenons sont réparties entre les élèves les plus méritants de toutes les régions.

Telles sont les principales formes de sectarisme qui s'opposent au renforcement de l'unité du parti.

69. Les différentes formes de libéralisme et de sectarisme entravent l'unité du Parti comme nous l'avons signalé plus haut (cf. les n° 56 et suivants) mais par les différents conflits qu'elles y créent et y entretiennent. Un des fils le plus détestables s'appelle la lutte d'influence : au lieu de se dévouer à la cause du Parti conformément à ses principes et à sa discipline, on brigue le pouvoir pour soi-même.

70. Pour accéder ou se maintenir à un poste de direction, on ajoute aisément à tous ses maux le favoritisme, la corruption et l'intrigue. Bref, on se comporte dans un Parti révolutionnaire comme dans un parti bourgeois, dans une jungle.

Cette soif du pouvoir personnel s'accompagne du culte de la personnalité, qui peut cependant être une conséquence directe du sectarisme. Le cas de M. MAYI MATIP confirme parfaitement cette analyse et montre combien nuisibles sont le libéralisme et le sectarisme et tous les défauts qu'ils engendrent. Nous y reviendrons.

71. Comme l'indique son nom et l'article 1 de ses statuts, l'UPC doit unir et grouper les habitants du Kamerun, comme condition indispensable de leur libération et de leur développement matériel et spirituel. Tout ce qui entrave l'unité du Parti doit être examiné soigneusement et combattu avec vigueur. Quelles sont les causes du libéralisme et du sectarisme ?

72. Absence de maturité politique, et d'expérience de formation idéologique, « mauvais caractère, indiscipline naturelle », etc. Oui ! Certes, mais avant tout un fond d'égoïsme individualiste résultant de l'oppression séculaire de l'homme, et des théories ou habitudes contre-révolutionnaires dont nous parlions au n° 11. Toutes les caractéristiques nous montrent que les libéraux et les sectaires se préoccupent avant tout de leur intérêts à eux : leur tranquillité et leur gloire, leur avantage matériel, etc.

C'est là un obstacle sérieux, bien sûr; mais qui ne doit nullement nous décourager : nous sommes armés jusqu'aux dents pour extirper et même rapidement, ces traces que les régimes d'exploitation et d'oppression ont imprimés en chaque homme.

73. Parmi les nombreux moyens dont nous disposons, le premier et le plus important réside dans la lutte révolutionnaire effective. Car si nous ressentons réellement l'oppression impérialiste, nous ne ferons attention ni à notre instruction, ni à notre richesse; malgré tout cela, les impérialistes continuent à nous opprimer tant que la masse du peuple, ignorante et misérable, reste la proie facile des manœuvres de l'ennemi.

Dans ces conditions, qui peut soutenir notre résistance contre l'oppresseur? Personne, car seul un peuple en lutte pour la révolution, constitue la grande muraille qu'aucune force ne peut détruire...

74. « L'union fait la force » dit le proverbe. Notre impuissance dans l'isolement et nos victoires contre l'impérialisme quand nous luttons au sein du peuple, voilà déjà un double facteur qui nous montre la nécessité de combattre notre égoïsme et tous les défauts qu'il engendre. En luttant réellement et ensemble contre les impérialistes, nous apprenons aussi à nous connaître et à nous aimer mutuellement, car c'est dans le malheur qu'on connaît ses vrais amis. Les malheurs multiples que nous inflige la lutte en

commun contre l'impérialisme, constituant ainsi un excellent moyen de dissiper notre méfiance réciproque et de renforcer notre unité.

75. Plus tard quand nous manquerons même de cadres pour diriger les diverses activités de la nation, quand nous produirons assez pour satisfaire les besoins matériels et culturels de chacun, quand notre presse, notre Radio, notre cinéma et notre télévision chanteront comme de véritables héros de la civilisation, tous ceux qui se seront distingués dans leur travail, alors nous regretterons de n'avoir pas plus tôt et le plus vigoureusement combattu le libéralisme, le sectarisme et leurs conséquences. Attelons-nous donc immédiatement à la tâche, afin d'éviter les regrets amers et de hâter ce jour radieux de la libération.

76. Pour assurer et accélérer la victoire de cette révolution totale que nous commande notre propre intérêt, il faut que notre action soit constamment animée par un certain nombre de justes principes. Nous l'avons vu tout au long de ces commentaires, notamment dans la première partie. (Formation idéologique).

77. Parmi les justes principes que nous enseigne la théorie révolutionnaire, nous devons particulièrement insister sur la critique et l'autocritique.

Quand on apprend d'une façon ou d'une autre, qu'un camarade a commis une faute ou bien qu'il est sur le point d'en commettre une, il faut lui montrer en quoi consiste la faute et l'aider à la réparer ou à l'éviter. Bien entendu, chacun doit sincèrement avouer et réparer sa faute, même si elle n'est pas connue des autres.

78. « L'attitude d'un parti politique en face de ses erreurs est un des critères les plus importants et les plus sûrs pour juger si ce parti est sérieux et s'il remplit réellement ses obligations envers sa classe et envers les masses laborieuses » (1)

Chacun sait que « seul un parti guidé par une théorie d'avant garde peut remplir le rôle de combattant d'avant-garde ». Chacun sait aussi que cette théorie d'avant garde s'acquiert seulement par l'expérience, avec ses succès et ses insuccès. « Reconnaître ouvertement son erreur, en découvrir les causes, analyser la situation qui lui a donné naissance, et examiner attentivement les moyens de corriger cette erreur ». Bref la pratique correcte de l'autocritique est absolument indispensable pour la formation des cadres et l'élévation incessante du potentiel révolutionnaire du Parti.

Mieux encore : nous avons longuement vu que le libéralisme, le sectarisme et leurs conséquences affaiblissent le Parti et le conduisent lentement mais sûrement vers sa destruction : seul la pratique correcte de la critique et de l'autocritique permet au Parti de se développer sans arrêt.

79. Nous devons donc passer outre aux observations de ceux qui prétendent que la critique et l'autocritique diminuent le prestige et l'influence d'un parti et de ses leaders. Nous le monde en effet se trompe, mais seuls les révolutionnaires authentiques reconnaissent ouvertement leurs erreurs, car c'est pratique qui crée les conditions requises pour une marche illimitée vers le progrès... Voilà pourquoi, en réalité, la critique et l'autocritique grandissent considérablement le Parti, ses dirigeants et ses militants.

80. Puisque la critique et l'autocritique permettent à chacun et au Parti de devenir plus révolutionnaires, il faut les pratiquer entre tous les camarades et tous les organes sans exception, de haut en bas et de bas en haut. Nous devons simplement tenir compte des conditions qui assurent un plein succès à la critique et à l'autocritique. D'après notre expérience et celle de bien d'autres pays, ces conditions se ramènent aux suivantes :

81. Fondamentalement, il faut partir de l'union pour aboutir à l'union par la critique et la lutte contre tout ce qui favorise l'impérialisme et défavorisent les intérêts du Peuple.

82. A la lumière de ce principe fondamental, il faut appliquer le centralisme démocratique dans ce domaine aussi : on touche le camarade en question pour l'aider à reconnaître et à réparer sa faute; si on n'y réussit pas, on soumet alors la question à l'instance compétente; Assemblée du Comité, de la Section ou Bureau du Comité Directeur.

De toute façon, on ne doit jamais formuler un jugement sur un camarade en se basant sur des informations unilatérales, c'est-à-dire sans entendre le camarade mis en cause. A ce propos, le Parti avait dès le début conçu une bonne pratique : celle de la confrontation, réaffirmé en Novembre 1956, dans une résolution de la Session Elargie du Comité Directeur. Bien préparées, les confrontations permettent en général le règlement équitable de tout différend entre camarades.

83. En matière de critique, il faut aussi considérer comme un principe sacré « l'analyse concrète d'une situation concrète », et on doit en conséquence distinguer selon la gravité de la faute et le comportement du camarade en question.

84. « Guérir la maladie pour sauver l'homme », tel doit être le principe à suivre à l'égard des camarades ayant commis des erreurs ou des fautes relativement peu graves de par leur nature et à l'égard de ceux, bien qu'ayant commis des erreurs relativement graves ou même graves veulent encore placer l'intérêt du parti au-dessus de l'intérêt personnel manifeste le désir de se corriger et de se conduire concrètement dans ce sens après la critique et l'auto - critique.

Il faut selon les cas, faire des critiques sévères ou engager les luttes nécessaires mais en donnant à de tels camarades l'occasion de se corriger; il ne faut pas grossir démesurément les fautes ou erreurs individuelles, partielles, passagères, relativement peu graves, les convertissant en fautes et erreurs graves et systématique, car une telle attitude n'est pas conforme au principe. » Partir de l'idée d'union... »

85. Par contre, à cet égard des éléments opposés au parti, décidé à persister dans leurs erreurs, se livrant même au sein du parti aux activités sectaires ou scissionnistes, ou à d'autres activités de sape, le parti doit engager une lutte implacable, appliquer des sanctions sévères et au besoin les expulser du parti.

Car c'est seulement ainsi qu'on peut sauvegarder la cohésion du parti et défendre les intérêts de la révolution et du peuple.

86. Dans tous les cas, il faut faire une analyse objective des fautes et des erreurs, pour en déterminer la nature, l'origine et les remèdes; il faut avoir soin d'élever la conscience idéologique des inculpés et veiller à ce que les autres camarades et le parti tout entier en tirent les leçons nécessaires.

87. La pratique correcte de la critique et de l'autocritique exige donc des efforts de modestie, de patience, d'objectivité et d'impartialité. « La tâche essentielle de la critique est de mettre en évidence les fautes politiques et d'organisation ».

En ce qui concerne les défauts personnels, s'ils ne sont pas liés à des erreurs politiques ou à des défauts d'organisation, il convient de ne pas les critiquer trop sévèrement afin de ne pas saper l'assurance des camarades dans le travail.

En outre, si on permet à une telle critique de se développer, on verra l'attention de l'organisation du Parti se concentrer uniquement sur les petites choses. » (1)

88. En effet, il ne faut jamais perdre de vue l'objectif : hâter la victoire du Peuple, notre victoire contre l'impérialisme et le colonialisme, contre la misère et l'ignorance. En ayant constamment en vue ce noble objectif, on gardera les secrets du Parti; on observera strictement ses mots d'ordre; on se gardera de tout débat en termes de personne, conformément à l'article 21 alinéa 1 du Règlement Intérieur. Cela veut dire qu'on se conformera rigoureusement aux justes principes, au lieu de définir son attitude par rapport aux erreurs et fautes d'un autre...

89. Précisément, pour réaliser un des mots d'ordre fondamentaux de notre mouvement : l'élévation accélérée du standard de vie et du niveau culturel des populations Kamerunaises, nous savons qu'entre autres moyens, une planification scientifique s'impose. Or une telle planification est impossible si nous continuons à travailler sans plan ni méthode. Il faut donc nous entraîner sérieusement à une répartition rationnelle des tâches et à une planification correcte des activités.

90. Voici ce que écrit à ce sujet Mao Tsé Toung : "Dans une région donnée on ne peut exécuter simultanément plusieurs tâches essentielles : pendant un laps de temps déterminé, on ne peut en exécuter qu'une, complétée par d'autres de deuxième ou de troisième ordre. C'est pourquoi la direction d'une région doit, en tenant compte de l'histoire de la lutte dans cette région et les conditions actuelles de cette lutte dans cette région et les conditions actuelles de cette lutte, accorder à chacune des tâches la place qui lui revient, et non agir sans aucun plan, en se précipitant d'une tâche à une autre au fur et à mesure de leur transmission d'en haut, car cela fait apparaître une multitude de "tâches essentielles et aboutit à la pagaïe. Les instances supérieures, de leur côté, ne doivent pas non plus assigner simultanément aux services subordonnés toute une série de tâches sans les classer selon le degré d'importance et d'urgence et mettre en évidence les plus importantes ; car cela désorganise le travail des services subordonnés et leur interdit d'obtenir les résultats escomptés. Un dirigeant doit, conformément aux conditions historiques et à la situation actuelle dans la région considérée, et tenant compte également de la situation dans son ensemble, déterminer correctement le travail le plus important et son mode d'exécution dans un laps de temps déterminé, puis faire appliquer obstinément la décision prise en cherchant à obtenir, coûte que coûte, les résultats escomptés, c'est là une des formes par lesquelles se manifeste l'art de diriger".

(2)

91. Lutte constate pour l'élévation ininterrompue de notre niveau idéologique et culturel, fidélité à la ligne de masse dans le cadre de centralisme démocratique, pratique correcte et soutenue de la critique et de l'autocritique, travail collégial et rationnellement planifié, tels sont, pour l'essentiel, les justes principes et méthodes qui doivent nous permettre de devenir toujours plus révolutionnaire au service d'un Parti toujours plus uni, plus fort et plus efficace pour la libération et le bien-être de chaque Kamerunais.

92. A la lumière de ces principes, examinons maintenant le cas de M. MAYI MATIP. A la vérité, le Parti a déjà fait toute la lumière désirable sur cette question : dans les tracts, la Voix du Kamerun et tout récemment dans la brochure "La Révolution Kamerunaise" N° 40 et 44. Il nous suffit donc ici de faire le point de la question et placer chacun, une fois de plus, devant ses responsabilités.

93. Il ressort nettement de l'étude du camarade NDONGO DIYE (publié dans la "Voix du Kamerun" N° de Janvier - Février 1960) et de la brochure la "Révolution Kamerunaise", de ces deux documents en particulier, il ressort nettement que M. MAYI MATIP est ouvertement devenu un contre-révolutionnaire, coupable d'indiscipline, de sectarisme, de tribalisme, de luttes d'influence et du culte de la personnalité, sans parler de complicité dans l'assassinat de notre Secrétaire Général.

A elle seule, cette complicité établit déjà péremptoirement la trahison de MAYI MATIP: il n'aurait pas livré UM s'il n'avait pas désapprouvé la ligne révolutionnaire que suivait glorieusement notre Secrétaire Général. Chacun, par ailleurs, connaît sa politique depuis son ralliement... Fondamentalement, la trahison de M. MAYI MATIP provient de ce qu'il ne s'est jamais soucié de sa formation idéologique et des intérêts du Peuple Kamerunais : M. MAYI MATIP ne cherchait et ne cherche encore qu'à satisfaire ses ambitions personnelles.

94. Voilà pourquoi sous le coup de la répression et de la corruption, il a facilement cédé aux impérialistes qui lui conseillaient de leur livrer UM pour prendre sa place. En effet, un militant idéologiquement formé et décidé de continuer la lutte révolutionnaire aurait vite averti les dirigeants et responsables du Mouvement que les impérialistes et leurs valets l'accablaient de conseils perfides. Bien mieux, un tel militant se serait retiré en un lieu sûr pour échapper à de tels conseils comme d'éventuelles représailles. Dès sa sortie de prison, M. MAYI MATIP a refusé une telle possibilité que lui offrait la Direction de l'UPC qui, du reste, n'était même pas encore informé du complot impérialiste contre notre Secrétaire Général.

95. Après avoir failli à ses responsabilités, après avoir accompli son œuvre criminelle, M. MAYI MATIP ose aujourd'hui profaner la mémoire d'UM : il va jusqu'à s'appeler MPODOL 2 ou bien UM NYOBE N° 2.

L'UPC a-t-elle cessé d'être une organisation démocratique et révolutionnaire où les responsabilités sont attribuées uniquement en vertu d'élections libres et des justes critères que nous connaissons ? (Voir N° 35 & N° 52 ci-dessus)

Depuis quand l'UPC est devenue une organisation féodale où les responsabilités sont attribuées de façon héréditaire, en vertu des relations personnelles, familiales, ethniques ou simplement par usurpation. ?

96. Au fil des jours, M. MAYI MATIP ne cesse de se démasquer. La malheureuse mission que la Section de l'UPC en France a délégué auprès de lui a abouti aux mêmes résultats : au lieu de faire son autocritique et de rentrer dans les rangs, M. MAYI MATIP s'est entêté à faire la propagande pour la trahison et pour sa popularité personnelle.

Pourtant, il est absolument clair que M. MAYI MATIP ne représente rien; il ne peut par crainte du Peuple, se déplacer librement, ni tenir une conférence publique; la guerre libératrice s'intensifie dans sa circonscription électorale et ce, en dépit de sa campagne de démoralisation. La pression populaire est devenue si forte qu'il se voit maintenant obligé de s'opposer à la Constitution préfabriquée de M. AHIDJO et de demander des élections libres pour une Assemblée Nationale Constituante...

Malgré tous ses faits, qui prouvent avec éclat la fidélité du Peuple à la ligne tracée par les dirigeants de l'UPC, M. MAYI MATIP continue ses activités anti parti et antinationales : il livre des patriotes aux bourreaux de la Communauté française; il se dit le Chef de "l'UPC Réconciliée".

97. M. MAYI MATIP est donc absolument irrécupérable et conformément aux principes de la juste critique, il doit être traité comme un traître à la patrie.

Lui-même en a pleinement conscience. Aussi demande-t-il avec insistance dès Février 1959, que du Programme 1956 en 6 points, on supprime toutes les clauses relatives à la dénonciation et à l'élimination des traîtres et des valets (points 1 et 4) : qu'avons-nous encore besoin de témoins et de preuves ?

98. Le cas de M. MAYI MATIP est donc parfaitement clair. Nous ne pouvons que féliciter chaleureusement ceux qui, comme NDONGO DIYE, l'ont compris et dénoncés à temps.

Par contre ceux, tous ceux qui ont eu à ce sujet, une attitude erronée ou fautive, doivent maintenant faire leur autocritique. Bien que peu nombreux, ils sont d'ailleurs de plusieurs sortes : il y a les suivistes dont nous parlions au N° 16; faute d'une formation idéologiquement solide et aussi parce que privé des informations et des directives de la Direction, ils ont hésité pendant plus ou moins longtemps. Mais depuis, ils militent contre la trahison et le révisionnisme de M. MAYI MATIP. Nous leur demandons simplement pour l'avenir, attendre plus longtemps s'il le faut, les ordres de la Direction et de se conformer rigoureusement aux principes exposés dans ce document.

99. Il y a naturellement les gens fatigués de la lutte comme M. MAYI MATIP lui-même, des opportunistes : leur cas est clair : pas besoin d'y revenir.

Il y a ensuite des tribalistes qui pensent que les Bassa, bien qu'ayant beaucoup contribué à la libération du Kamerun, seront frustrés du fruit de leurs sacrifices si le Bassa MAYI MATIP n'est pas à la Direction du Parti et du Pays. Ces gens doivent comprendre que M. MAYI MATIP ne cherche pas à les récompenser du fruit de leurs sacrifices : Pourquoi a-t-il trempé ses mains dans le sang du Secrétaire Général, pourtant originaire comme lui, de la SANAGA MARITIME ? Pourquoi a-t-il accepté de se rallier au gouvernement fantoche et de vivre la belle vie de député, alors que ce même "gouvernement" continue à massacrer le Peuple Kamerunais en SANAGA MARITIME comme ailleurs, alors que le régime néo-colonial aggrave le chômage et la misère de tout le peuple ?

Ces tribalistes plus ou moins avoués doivent surtout comprendre que "le tribalisme n'est pas valable en politique" : nous les invitons à méditer à ce sujet les enseignements de UM NYOBE et les indications contenues au N° 68 ci-dessus.

Si des considérations tribales devaient entrer en ligne de compte dans les décisions du Bureau du Comité directeur de l'UPC, il est clair que le regretté UM NYOBE aurait été constamment mis en minorité au sein de cet organisme. Or nous devons répéter à l'intention de ceux qui raisonnent comme MAYI MATIP et consorts que UM ne fut jamais mis en minorité au Bureau de notre Parti, car il ne défendait pas le point de vue des Bassa. En porte parole authentique du Peuple Kamerunais, il n'agissait que pour les intérêts supérieurs dudit peuple.

Sous le manteau tribaliste, MAYI MATIP tente désespérément de dissimuler sa collusion avec les impérialistes franco-américains. L'équivoque n'est plus possible sur la trahison de MAYI MATIP à partir du moment où l'on voit ce singulier "défenseur des intérêts Bassas" livrer les patriotes "Bassas" NDOOH Isaac et Marie TJAD aux bourreaux du général français BRIAND et nous en passons !...

100. Evidemment, il n'y a pas de cloison étanche entre ces catégories : il y a simplement une raison qui prédomine dans telle catégorie et une autre dans telle autre. C'est ainsi que nous rencontrons encore des partisans de l'unité à tout prix. Ils se disent que pour décapiter le fascisme, nous devons sauvegarder l'unité du Parti, même en tolérant un renégat et un saboteur comme MAYI MATIP. Ces personnes doivent assimiler la théorie de la critique et d'auto critique, et plus spécialement le N° 85 ci-dessus : depuis bientôt de très longs mois, le Parti et le Peuple multiplient les démonstrations irréfutables contre la politique de M. MAYI MATIP. Si réellement quelqu'un de bonne foi ne comprend pas encore la trahison de M. MAYI MATIP, alors, qu'il se soumette aux décisions du Parti et du Peuple; c'est le Centralisme Démocratique.

101. Le cas MAYI MATIP a malheureusement révélé un grave relâchement de la discipline et de la vigilance révolutionnaire chez certains, notamment dans la Section de l'UPC en France.

Déjà une carence idéologique particulièrement inadmissible chez les "intellectuels" ne leur a pas permis de dépister à temps la ligne contre-révolutionnaire adoptée par M. MAYI MATIP. Mais au lieu de se soumettre aux circulaires de la Direction à ce sujet, la majorité des membres de l'UPC en France se sont permis d'ériger leur section en groupe de conciliation et d'arbitrage entre le traître MAYI MATIP et ... le Bureau du Comité Directeur de l'UPC ! Quel article des Statuts ou du Règlement Intérieur, quelle Session du Congrès ou du Comité Directeur ont-ils jamais conféré un tel droit à un organisme de l'UPC ?

Nous n'avons pas besoin de critiquer le contenu du mandat que la Section de l'UPC de France a décerné à sa mission auprès de M. MAYI MATIP, nous n'avons pas besoin de critiquer la façon dont cette mission s'est acquittée de sa tâche, ni le rapport partisan qu'elle a rédigé : le principe même de tenter une telle conciliation est en contradiction flagrante avec le centralisme démocratique, avec l'esprit et la discipline sacrés de l'UPC. Que doivent faire les étudiants UPCistes devant une menace sur l'unité du mouvement ?

En conséquence, nous demandons à la Section de France de faire son autocritique de tirer les leçons et de prendre toutes les mesures qui s'imposent à la suite de cette grave erreur.

102. Certes, nous devons faire preuve de beaucoup de souplesse, mais si nous manquons de fermeté dans les principes, comme c'est le cas ici, il sera impossible au Parti de continuer à diriger la révolution, car nous deviendrons de plus en plus incapables de distinguer ce qui est juste de ce qui ne l'est pas, du militant anticolonialiste du valet de l'impérialisme. Or seule cette distinction peut nous permettre de mobiliser pour notre juste cause tous les éléments sains et de dénoncer pertinemment tous les autres : ce qui est un principe fondamental aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du Parti.

IV - RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR

103. Dans nos rapports avec les personnes ou les organisations extérieures au parti, nous devons toujours chercher à entretenir des sentiments favorables à la cause de l'indépendance véritable et de la démocratie. Cet effort bien entendu, doit procéder "d'une

analyse concrète de chaque situation concrète". Et le plus grand danger qui nous guette ici est le sectarisme. Les problèmes en général se posent différemment selon qu'il s'agit de concitoyens ou de non concitoyens.

RAPPORTS AVEC LES KAMERUNAIS DES DEUX ZONES

104. Qu'il s'agisse de personnes ou d'organisations, nous devons partir de cette constatation fondamentale que l'UPC ne peut pas vaincre toute seule.

Certes les impérialistes eux-mêmes reconnaissent que notre mouvement représente 85% de la population. Il est donc absolument certain que la quasi-unanimité du Peuple Kamerunais approuve notre programme. Mais bon nombre d'éléments réellement patriotiques et parfaitement valables restent cependant hors de l'UPC comme organisation.

105. L'expérience montre en effet que les patriotes kamerunais se répartissent comme suit:

- a) les militants de l'UPC;
- b) les militants des organisations de l'UPC;
- c) les militants des organisations alliées à l'UPC;
- d) les anticolonialistes inorganisés.

Soulignons immédiatement qu'il s'agit de patriotes, c'est-à-dire des gens qui, à l'intérieur ou à l'extérieur d'une organisation quelconque, luttent effectivement pour une indépendance véritable et la démocratie.

Le Règlement Intérieur nous dit comment nous devons traiter les renégats et les exclus de notre mouvement : en traîtres de la Patrie. Il en est naturellement ainsi pour les organisations fantoches et fantômes qui, seules, sont actuellement autorisées au Kamerun Oriental.

106. Dans la lutte héroïque du Peuple Kamerunais pour l'indépendance véritable, la démocratie et le bien-être, l'UPC constitue la force centrale. Elle occupe une place prééminente et en conséquence des responsabilités exceptionnelles pèsent sur nous, car c'est l'UPC qui a lancé et popularisé le programme qui aujourd'hui mobilise tout le Peuple Kamerunais.

- ☐ L'UPC est la seule organisation au Kamerun qui a une structure très solide, une discipline très forte qui recouvre aussi la zone occidentale que la zone orientale du pays.
- ☐ L'UPC est l'organisation qui compte les dirigeants les plus capables parce que formés à l'école de la lutte, les cadres les plus valeureux et les plus nombreux, les militants les plus dévoués à la cause nationale.
- ☐ Par l'appartenance de classe de la majorité de ses membres et par son Programme maximum, l'UPC est l'organisation d'avant garde du Peuple Kamerunais.
- ☐ Elle doit le demeurer.

107. Pour réaliser plus facilement certaines tâches essentielles de la lutte libératrice et pour donner plus d'importance aux problèmes propres à certaines couches de la population, l'UPC a créé des organisations particulières : l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises, la Jeunesse Démocratique du Cameroun, et dans la phase décisive de la lutte, l'Armée de Libération Nationale Kamerunaise.

Ce sont là les organisations de l'UPC; leurs programmes, leurs principes et méthodes de travail doivent venir de l'UPC.

Mais conformément au principe du Centralisme Démocratique, la Direction du Mouvement National laisse à ces organisations l'indispensable autonomie reconnue aux organes internes de l'UPC elle-même.

Nous réaffirmons ici la récente circulaire publiée par le Bureau du Comité Directeur au sujet de l'autonomie relative de l'UDEFEF et de la JDC.

108. Les organisations alliées à l'UPC sont de trois sortes :

- a) politiques : ONE KAMERUN, en zone occidentale pour ne citer qu'un cas.
- b) syndicales : ex. La CGKT militante dirigée par MAYOA BECK, l'UNEK (Union Nationale des Etudiants Kamerunais).
- c) culturelles et coutumières : ex. L'Association des Notables, l'Union Nationale des Associations Traditionnelles du Kamerun ou UNITRACAM.

109. Enfin, il existe des patriotes inorganisés.

110. Certes, les organisations alliées à l'UPC sont souvent animées par nos militants; certes elles revêtent toutes (à l'exception des organisations syndicales et de l'UNITRACAM), un caractère régional ou même local. Certes les patriotes connus sans-parti ne se comptent pas par centaines.

Mais ces organisations existent et n'entendent pas fusionner avec nous; de même pour les patriotes sans parti. Peut-être y-t-il même des citoyens que notre propagande n'a pu toucher, notamment dans les districts où sévit encore le féodalisme le plus moyenâgeux. Il y a là un ensemble d'éléments valables mais dont le contrôle demande un effort spécial.

111. Il nous faut enrôler tous les éléments dans la Révolution. Mais comment les entraîner sans tenir compte de toutes ces réalités ? Bien que très largement représentative, l'UPC doit savoir réaliser ce que disait son Secrétaire Général en 1951 : "Une seule condition de succès : S'UNIR !" (1). Union d'autant plus nécessaire que l'UPC et ses organisations sont illégales. Or nous enseigne LENINE : "Même dans la période insurrectionnelle, il faut utiliser les associations légales ou semi légales". (2) C'est ce que les Révolutionnaires Chinois ont appliqué avec succès sous le mot d'ordre "Marcher des deux jambes".

112. En conséquence, nous devons tout mettre en œuvre non seulement pour étendre le parti, Mais aussi pour renforcer la coopération du Parti avec les organisations alliées et les patriotes sans-parti, en les aidant même s'il le faut, à mieux s'organiser et à mieux travailler.

Cette tâche exige au départ le renoncement à la forme de sectarisme qui consiste à considérer les membres de l'UPC comme les seuls patriotes; nous devons abandonner l'illusion selon laquelle l'UPC peut vaincre toute seule...

113. Mais comme toujours, le meilleur moyen de lutter contre le sectarisme et le subjectivisme, c'est la lutte révolutionnaire éclairée par la théorie révolutionnaire.

Conformément à l'article 6 des Statuts, notre tâche est double :

- ☐ Organiser les masses pour la lutte;
- ☐ Les mobiliser contre tout ce qui entrave cette lutte et pour tout ce qui la favorise;

114. Les deux aspects de notre mission sont nettement complémentaires : on ne peut demander à quelqu'un de se mobiliser contre un danger qu'il ne réalise pas ou pour une cause qu'il ne comprend pas, qui ne l'intéresse pas. Mais par ailleurs, seuls ceux qui sont organisés, ceux qui unissent leurs efforts dans une organisation commune peuvent facilement atteindre leurs objectifs.

Mais puisque notre programme est depuis longtemps largement popularisé, nous devons désormais insister tout particulièrement sur la nécessité de s'organiser. Toutefois, dans ces efforts pour organiser les masses, nous devons bien appliquer la pensée de LENINE : "Nous avons besoin des organisations les plus diverses, de toutes sortes, de tous rangs et de toutes nuances, depuis les organisations extrêmement étroites et conspiratives jusqu'à de très large et très libres organisations". (1).

115. Cela signifie que nous devons être extrêmement souples : savoir nous contenter d'associations de durée limitée et destinées à réaliser des objectifs précis ou par contre lancer et soutenir des organisations permanentes, mais où la discipline est assez lâche, le maximum dans tous les domaines ne devant être demandé qu'aux militants de l'UPC.

Dans des conditions particulièrement difficiles, nous devons nous borner à des mouvements limités, à des localités ou à des régions, et poursuivant des objectifs locaux ou régionaux, mais en parfaite conformité avec les mots d'ordre de l'UPC.

116. Dans tous ces efforts de mobilisation des masses, nos militants doivent savoir que le Parti garde sa personnalité et son autonomie avec ses principes et son programme; qu'il s'agisse d'un mouvement ou d'un Front Uni, les militants de l'UPC y restent entièrement soumis à la discipline et aux principes du Parti : C'est lui qui doit décider d'y participer ou de l'organiser, c'est lui qui doit désigner ses représentants, y amener ses membres et leur tracer une ligne de conduite, etc.

Malgré les critiques éventuelles de certains non UPCistes, vous devez scrupuleusement suivre cette règle, car elle constitue en elle-même, une concession parfaitement compatible avec les exigences du Front, avoir la réalisation d'un programme minimum et commun.

Le Parti ne doit réaliser par l'intermédiaire du Front que le Programme minimum et commun. Puisqu'il garde son entière autonomie, il doit dans le même temps dénoncer les autres membres du Front qui violent leurs engagements, ou bien essaient d'exploiter le Front à des fins personnelles. Le cas MBIDA est à cet égard si éducatif et mérite d'être souligné.

Le Parti doit poursuivre, par là-même, et par tous les autres moyens loyaux, la réalisation de son programme maximum qui est actuellement l'instauration d'un régime de démocratie nouvelle.

117. Une autre règle sacrée en matière de Front Uni, c'est que le Parti doit y jouer un rôle dirigeant.

Pour reprendre en les modifiant d'un mot les conseils de MAO TSE-TOUNG : "Le rôle dirigeant ne signifie qu'il faille exiger avec brutalité et arrogance la soumission des membres; il signifie que nous devons persuader et éduquer les autres en pratiquant une politique juste, en leur montrant l'exemple du travail bien exécuté, afin qu'eux-mêmes acceptent de bonne grâce nos propositions".

(1)

Même si nous détenons la majorité, il faut laisser les non UPCistes s'exprimer très librement, puis les convaincre patiemment si nécessaire. Car ainsi que dit encore MAO TSE-TOUNG : "Sans démocratie, on ne peut tenir bon dans la guerre; alors qu'avec la démocratie, nous vaincrons sans aucun doute quand bien même il faudrait pour cela faire la guerre pendant huit à dix ans". (2)

118. Comment allons-nous dégager cette politique juste dont la bonne exécution doit nous assurer le rôle dirigeant ? En suivant la théorie révolutionnaire et les mots d'ordre du Parti.

Le Règlement Intérieur article 18 alinéa 2 nous dit : "Les revendications présentées par les militants doivent refléter les objectifs concrets de la lutte de diverses populations du Kamerun pour l'indépendance et l'unité nationales".

Ces objectifs concrets sont pour l'essentiel indiqués dans la brochure "La révolution Kamerunaise". Il faut donc l'étudier à fond, de façon à expliquer à chaque catégorie sociale nos propositions et toutes nos propositions qui l'intéressent en particulier, mais aussi les propositions générales de notre programme sans lesquelles les revendications particulières ne sauraient être satisfaites.

Bref il faut tenir compte, très concrètement des caractéristiques de classe de ceux à qui on s'adresse, leur montrer très clairement d'une part l'incidence néfaste du régime néocolonial sur leur propre vie, d'autre part les avantages et les possibilités réels de la libération.

119. Nous devons donner une attention toute particulière aux classes laborieuses, notamment aux ouvriers et aux paysans.

De part leur situation de classes, les ouvriers sont les meilleurs agents de la Révolution, tandis que les petits et les moyens paysans sont leurs alliés les plus sûrs. Par ailleurs l'UPC lutte "non seulement pour obtenir des conditions avantageuses dans la vente de la force de travail, mais aussi pour la suppression de l'ordre social qui oblige les non possédant de se vendre aux riches".

En conséquence, nous devons tout mettre en œuvre pour que notre programme (Voir la Révolution Kamerunaise) soit chaleureusement soutenu par les masses laborieuses, notamment les ouvriers et les paysans.

Dans le cadre de ces efforts, et conformément à la résolution du 17 Mai 1953 point 4, notre appui total (matériel, technique, etc..) revient aux syndicats et aux syndicalistes luttant dans la C.G.K.T. authentique, dont M. MAYOA BECK est actuellement le Secrétaire Général...

Quant à la clique de M. Jacques NGOM, elle mérite exactement le même sort que celui de M. MAYI MATIP : ce sont tous des traîtres à la Partie assoiffés d'ambitions personnelles.

120. Mais nous devons soigneusement distinguer les prétendus dirigeants tel que NGOM, des honnêtes citoyens qu'ils réussissent encore à tromper : le devoir du militant de l'UPC est d'élever le niveau politique et idéologique de tous les travailleurs en général, des ouvriers et des paysans en particulier. Nous devons les aider à développer leur conscience de classe, de classe d'avant-garde. Comment ?

1) en leur montrant le caractère de classe de l'Etat : comment les différences de classe s'efforcent d'imposer des institutions politico administratives, des lois, des décrets etc. servant leurs intérêts.

2) En les rendant attentifs au comportement de chaque classe vis-à-vis des événements quotidiens et en les aidant à dégager l'attitude conforme aux intérêts du prolétariat et à son indispensable alliance avec la paysannerie pauvre.

3) En les mobilisant contre les injustices quels qu'en soient les auteurs ou les victimes. Pour aider ouvriers et paysans à développer leur conscience de classe, il ne suffit pas d'écrire, il faut lutter à leurs côtés contre toute forme d'oppression et

d'arbitraire; dans cette lutte quotidienne, le militant de l'UPC doit, par sa clairvoyance, son dévouement et son courage, convaincre les ouvriers et les paysans que nous allons réellement renverser le régime néocolonial et instaurer une démocratie nouvelle sous la direction des ouvriers alliés aux paysans et autres classes laborieuses.

121. Bien que ne constituant pas une classe sociale, les intellectuels méritent aussi une attention spéciale de notre part. Comme nous l'avons déjà dit, il faut juger concrètement chaque cas concret. Or, nous devons constater avec satisfaction :

1) que jusqu'ici, un certain nombre d'intellectuels ont apporté une contribution appréciable à la cause de la Révolution ;
 2) que bien d'autres intellectuels peuvent aussi venir avec nous. En effet, ils sont eux aussi opprimés par le régime néocolonial, et ils en souffrent d'autant plus qu'ils ont une conscience plus aiguë de leurs droits. D'autre part, leurs parents, leurs amis etc. sont également victimes de ce même régime : ce qui ne peut pas les laisser indifférents. Enfin, le Parti n'a pas à craindre que les intellectuels l'entraînent dans des voies erronées : il est maintenant solidement organisé et parfaitement conscient de son programme et de ses méthodes; il peut donc assimiler tous les nouveaux éléments, quels qu'ils soient... Bien mieux, des révolutionnaires tant soit peu conscients ont pour devoir d'élever à leur niveau tous les autres y compris les intellectuels.

122. Non seulement beaucoup d'intellectuels peuvent participer à notre Révolution. "Sans la participation des intellectuels, la victoire de la révolution est impossible", observe MAO TSE-TOUNG (1) et il ajoute un peu plus loin : "Tous les membres du Parti doivent prendre conscience du fait qu'une politique juste à l'égard des intellectuels est l'une des principales conditions de la victoire de la Révolution".

L'élaboration et l'application d'une ligne politique juste et scientifique requièrent en effet le concours d'intellectuels révolutionnaires. Voilà pourquoi STALINE disait avec raison : "Pour appliquer pratiquement une ligne politique juste, il faut des hommes qui comprennent la ligne politique du Parti; qui la conçoivent comme leur propre ligne et qu'ils soient prêts à l'appliquer; qu'ils sachent la mettre en pratique et soient capable de répondre d'elle, de la défendre, de lutter pour elle. Autrement, la ligne politique juste risque de rester sur le papier". (2)

123. Nous devons donc tout mettre en œuvre pour aider les intellectuels à participer à la Révolution soit dans le parti lui-même et ses organisations, soit dans les organisations alliés.

Pour réussir dans cette tâche, il nous faut, bien entendu, lutter contre certains défauts et tout spécialement la méfiance et les complexes qui paralysent nos efforts à l'égard des intellectuels. MAO TSE-TOUNG nous donne à ce sujet les conseils suivants :

a) il convient d'être vigilant pour ne pas laisser s'introduire dans nos rangs des gens envoyés par l'ennemi et les partis bourgeois, ainsi que des gens déloyaux... Toutefois, il ne s'ensuit pas qu'il faille prendre en suspicion les intellectuels relativement loyaux; il faut être extrêmement vigilant à l'égard des tentatives de diffamation des honnêtes gens par des contre-révolutionnaires...

b) en même temps, il faut inciter d'une façon efficace, les militants dirigeants issus d'un milieu ouvrier ou paysans, à étudier avec ténacité et élever leur niveau culturel, afin que parallèlement au rapprochement des intellectuels avec les masses ouvrières et paysannes, les dirigeants issus des milieux ouvriers et paysans deviennent progressivement des intellectuels". (3)

124. Une fois que nous avons des cadres pour la lutte révolutionnaire, il faut bien veiller sur eux, les choisir.

« Bien choisir les cadres », nous enseigne Staline, « ce n'est pas encore s'entourer d'adjoints, de suppléants, monter une chancellerie et foncer, de là, toutes sortes de directives. Ce n'est pas non plus abuser de son pouvoir, déplacer sans rime ni raison des dizaines et des centaines de personnes, d'un endroit dans un autre et vice versa, procéder à d'interminables « réorganisations » »

Bien choisir les cadres, cela signifie :

Premièrement, regarder les cadres comme la réserve d'or du Parti et de l'Etat, en faire un grand cas, les tenir en estime.

Deuxièmement, connaître les cadres, étudier minutieusement les qualités et les défauts de chacun des militants, savoir à quel poste tel militant peut développer au mieux ses capacités.

Troisièmement, former avec sollicitude les cadres, aider chaque militant en voie de progrès à s'élever; ne pas craindre de "perdre son temps" avec ces camarades pour accélérer leur croissance.

Quatrièmement, promouvoir hardiment et en temps utile de nouveaux jeunes cadres; ne pas les laisser trop longtemps à la même place, ne pas les laisser se rouiller.

Cinquièmement, répartir les militants aux différents postes de façon que chacun se sente à sa place; que chacun puisse donner à notre œuvre commune le maximum de ce que ses qualités personnelles lui permettent de donner; de façon que l'orientation générale du travail de répartition des cadres réponde entièrement aux nécessités de la ligne politique dont l'application dicte cette répartition." (4)

125. Bien entendu, il est hors de question de créer une classe de privilégiés fondée sur la possession du savoir.

Les intellectuels doivent comprendre cette pensée de STALINE : "l'école, ce n'est qu'un degré préparatoire. Leur véritable trempe, les cadres la reçoivent dans le travail vivant, en dehors de l'école, dans la lutte contre les difficultés, pour les surmonter. Souvenez-vous camarades que les bons cadres sont ceux qui ne craignent pas les difficultés, qui ne se dérobent pas, mais qui, au contraire marchent au devant d'elles pour les surmonter, pour les vaincre. Ce n'est que dans la lutte contre les difficultés que se forment les véritables cadres."

Parce que les véritables cadres se forment uniquement dans la lutte, la conclusion du programme 1956 en six (6) points est parfaitement juste et demeure toujours valable : "les meilleurs guides du Kamerun de demain seront tous ceux qui auront aidé le pays à secouer les chaînes de l'oppression coloniale".

126. Coopération étroite entre toutes les forces anticolonialistes existant dans les pays et tout spécialement une politique juste et des efforts spéciaux à l'égard des ouvriers, des paysans et des intellectuels, telles sont les tâches essentielles qui s'imposent actuellement aux militants de l'UPC dans leurs relations avec les autres kamerunais.

127. Dans ses relations avec les non-kamerunais, chaque militant de l'UPC doit se considérer comme un messenger d'un peuple en lutte armée pour l'Indépendance véritable, la Démocratie, la Paix et l'Amitié avec tous les autres peuples.

128. Bien sûr, notre victoire résultera avant tout de notre propre lutte, de notre propre travail; mais on admettra aisément avec le Président MAO TSE TOUNG : "A notre époque, aucun pays, aucun peuple qui mène une lutte révolutionnaire ne peut se passer de l'aide internationale". (1)

En conséquence, nous devons tout faire pour gagner l'opinion publique à notre juste cause. Là où nous ne pouvons obtenir un appui quelconque, essayons au moins d'aiguiser les contradictions entre nos adversaires et de nous assurer la neutralité de ceux qui sympathisent avec eux...

129. En même temps, nous devons faire entendre le message de paix et d'amitié de notre Peuple. Comment ? En soutenant toute cause juste, toute lutte libératrice. Impossible de rester neutre entre les opprimés et leurs oppresseurs. Nous devons toujours nous ranger du côté des opprimés.

Nous ne sommes pas ici en train de donner un blanc-seing à chacun de nos militants; nous ne voulons pas dire que chacun désormais est chargé de solliciter l'aide extérieure et d'engager le Parti à sa guise. Nous entendons simplement fournir quelques indications complémentaires aux principes énoncés dans notre programme (1). Ce n'est là qu'un cadre : il devra être rempli conformément aux autres principes du mouvement, en particulier selon le Centralisme Démocratique.

130. En effet, pour bien jouer notre rôle de messagers, nous devons développer en nous toutes les qualités indiquées plus haut pour le choix des responsables de l'U.P.C. (N°52).

Vis-à-vis des frères africains, nous devons faire preuve de modestie et combattre avec vigueur la forme de sectarisme consistant à soutenir que c'est la lutte du peuple kamerunais qui a libéré et qui libère encore le reste du continent. Nous pensons que par ses paroles et ses exemples, le militant de l'U.P.C. doit constamment s'efforcer d'élever le niveau idéologique et politique, de développer la conscience anticolonialiste et anti-impérialiste de tous ceux avec qui il est en relation ; mais en aucune façon, il ne s'agit de nous présenter comme les libérateurs ou les maîtres de qui que ce soit.

131. Certes, notre expérience a toujours joué et joue encore un rôle important dans la lutte libératrice du continent noir ; elle continue à être suivie avec beaucoup d'intérêt par nos frères et par nos ennemis communs : les impérialistes.

Mais nous devons savoir que la Révolution n'est pas un produit d'exportation ou d'importation. Mao Tsé TOUNG nous dit : « les contradictions intérieurement inhérentes aux choses et aux phénomènes ne constituent que des causes de deuxième ordre » (3).

En conséquence, c'est la lutte des peuples africains qui est la cause première de leur libération. Notre exemple n'étant qu'une cause secondaire. La preuve, c'est que les peuples observant des exemples identiques et soumis à la même oppression impérialistes, en sont cependant à des stades de libération très différents.

132. Donc, à l'égard de nos frères africains en particulier, beaucoup de modestie, mais aussi une étroite solidarité.

Les luttes de nos peuples se renforcent mutuellement, et l'unité africaine si nécessaire à notre libération totale et à notre plein épanouissement, cette unité africaine ne peut se réaliser si chaque peuple de notre continent ne jouit pas de l'indépendance véritable et d'une démocratie réelle.

Nous devons donc participer activement aux organisations africaines, dès lors que leur programme est réellement anticolonialiste et anti-impérialiste. Bien mieux, nous devons nous placer à l'avant-garde de la lutte quotidienne pour la libération totale et l'unité africaine.

133. Pour finir, un mot sur notre attitude à l'égard des peuples des pays colonialistes. Notre position dès 1951 a été définie en ces termes par notre Secrétaire Général Ruben UM NYOBE : « l'U.P.C. comprend la nécessité de l'inter-indépendance des peuples du monde prévue par la Charte des Nations Unies ; c'est pourquoi ses dirigeants et militants sont pénétrés du sens de la solidarité internationale. Ils ne confondent pas le peuple anglais avec l'impérialisme anglais qui maintient les peuples sous sa domination, ni le peuple de France avec les colonialistes français qui pillent et oppriment les peuples de nos pays. Nous devons mettre nos frères en garde contre le danger que présente la politique du racisme antiraciste. On ne peut, sous prétexte de lutter pour la libération des noirs, mener une politique de haine contre les blancs. La haine raciale est incompatible avec toute idée de progrès (1).

Pratiquer un racisme antiraciste, c'est tomber dans le piège des impérialistes : ils seraient bien heureux de nous voir opposés au prolétariat et aux forces progressistes qui les combattent dans leurs propres pays et ailleurs ; mais nous, nous devons comprendre et faire comprendre aux peuples de France, des U.S.A., d'Angleterre, et d'ailleurs que face à notre ennemi commun, l'impérialisme, l'intérêt de chacun et notre force à tous, résident dans l'union toujours plus agissante de tous les opprimés, de tous les anti-impérialistes.

CONCLUSION

UNE ŒUVRE VITALE, MAIS DE LONGUE HALEINE

134. Nous venons d'aborder une série de questions donc la juste solution conditionne l'élévation continue du potentiel révolutionnaire de chacun de nous et de notre grand parti tout entier, en même temps que le renforcement du front anti-impérialiste que nous devons développer entre kamerunais, entre africains et dans le monde en général.

Nous savons déjà que c'est là une œuvre indispensable pour une victoire totale. Ajoutons maintenant que c'est une œuvre de longue haleine ; pour ne prendre qu'un exemple, celui de la formation révolutionnaire qui fondamentalement conditionne la juste solution de nos problèmes, la formation révolutionnaire est une œuvre de tous les instants : elle doit se poursuivre tant que l'on vit et ceci est vrai même pour les dirigeants ; Lénine écrit en effet : « Pour les chefs en particulier, leur devoir consistera à s'instruire de plus dans toutes les questions théoriques, à se libérer de plus en plus de l'influence des phrases traditionnelles de l'ancienne conception du monde » (1) »

135. Nous devons donc immédiatement et systématiquement nous atteler à la tâche, mais avec la certitude de réussir. Car Lénine lui-même nous enseigne encore : « l'expérience révolutionnaire et l'habileté organisatrice sont choses qui s'acquièrent. Il suffit qu'on prenne conscience de ses défauts, ce qui, en matière révolutionnaire, est plus que corriger à moitié » (2).

Insistons une fois sur la nécessité du travail en équipe pour la réalisation des justes principes que nous venons d'énoncer. Seule la lutte commune contre l'ennemi et contre nos insuffisances, seule la lutte commune éclairée par la théorie révolutionnaire nous permettra d'acquérir rapidement cette expérience révolutionnaire et cette habileté organisatrice dont parle Lénine.

136. Tels sont les principes que nous devons de plus en plus nous efforcer de suivre dans notre travail quotidien.

Naturellement tous sont importants. Nous devons cependant accorder une attention spéciale à tout ce qui concerne l'unité et le fonctionnement internes du parti. Car, c'est le renforcement de notre cohésion interne, c'est l'élévation de notre niveau idéologique que dépend avant tout, notre victoire finale.

Certes, jusqu'ici, nous avons infligés des cinglantes défaites aux impérialistes. Mais ces succès eux-mêmes ont créé une situation de plus en plus complexe : ils ont rapproché le jour où nous devons affronter les gigantesques tâches de la reconstruction nationale, de l'édification d'un pays réellement indépendant, uni, démocratique et prospère.

Pour réaliser ces nobles tâches que nous avons simplement esquissées dans « la révolution kamerunaise », la condition fondamentale réside dans la lutte acharnée et quotidienne pour les justes principes. Seule cette lutte nous permettra de résoudre à temps et de façon satisfaisante les durs problèmes que pose l'instauration d'un régime de démocratie nouvelle dans un pays semi-colonial à l'époque de l'aggravation de la crise générale de l'impérialisme.

Seule la lutte sans répit pour les justes principes libérera les énergies créatrices et nous assurera une aide extérieure substantielle, car seule la lutte constante pour les principes justes montrera à chacun le vrai visage de notre révolution : une révolution qui doit libérer totalement et définitivement le peuple kamerunais pour lui permettre de s'épanouir dans tous les domaines, de contribuer au maximum et à l'indépendance et à l'unité africaines ainsi qu'à la paix et au progrès dans le monde.

Le Caire, le 16 février 1960

Le Bureau du Comité Directeur de l'U.P.C.

ANNEXES

STATUTS ET TEXTES D'ORGANISATION

STATUTS

Remaniés par le deuxième congrès de l'U.P.C tenu à Eséka du 28 au 30 septembre 1952

BUTS ET SIEGE

Article 1er :

Il est créé au Cameroun un Mouvement dénommé « Union des Populations du Cameroun » (par abréviation : U.P.C.), qui a pour but de grouper et d'unir les habitants de ce territoire en vue de permettre l'évolution plus rapide des populations et l'élévation de leur standard de vie.

Article 2 :

Le siège du Mouvement est fixé à Douala. Il peut être modifié sur décision du Comité Directeur.

Article 3 :

Peuvent être membres de l'Union des Populations du Cameroun, les personnes qui, en acceptant les Statuts, s'engagent à y militer activement et à acquitter régulièrement leurs cotisations.

L'admission des membres est prononcée par le Bureau à chaque échelon de l'organisation

Article 4 :

L'admission

- a) D'une organisation de parti ;
- b) D'un groupe entier d'une organisation ;
- c) De dirigeants d'autres partis

Est soumise à la ratification du Comité Directeur

Article 5 :

Chaque adhérent verse une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Congrès.

Il reçoit en échange la carte du Mouvement, signé du Secrétaire Général et du trésorier de l'organisation locale responsable.

STRUCTURE ET ORGANISATION

Article 6 :

L'organisation du Mouvement de base est le Comité. Le comité se constitue sur la base de l'entreprise, du village, du quartier ou fraction de village ou de quartier. Il a pour but de populariser les mots d'ordre de l'Union des Populations du Cameroun, de dénoncer tout ce qui est contraire aux intérêts des populations du Cameroun ; d'aider les masses à s'organiser pour la réalisation des objectifs de l'Union des Populations du Cameroun et pour la défense de leurs intérêts.

Article 7 :

Si les nécessités l'exigent, les Comités de base d'une subdivision ou d'une localité peuvent former un comité central chargé de la coordination de leur action.

Article 8 :

L'ensemble des organisations de base et des comités centraux existant dans une région forme la section de la dite région. Les sections sont rattachées à la Direction du Mouvement.

La démocratie est assurée au sein du Mouvement par l'élection de tous les organes dirigeants, à tous les échelons selon les modalités assurant démocratiquement l'expression de la libre volonté de tous les adhérents : suffrage universel indirect selon le système des délégués élus, en nombre proportionnel à celui des adhérents aux assemblées régionales, aux congrès:

Article 9 :

Les décisions de tous les organismes du Mouvement sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Elles ne sont cependant valables que si la moitié au moins des membres sont présents ou représentés

Article 10 :

Le Comité de Base est dirigé par un bureau de 10 membres au plus, élus en Assemblée Générale de tous les adhérents pour une durée qui ne peut être supérieure à un an;

L'assemblée du Comité en même temps élit parmi les membres du Bureau, un Secrétariat de quatre membres chargé d'assurer à tous les moments, la continuité de l'action du Comité

Article 11 :

Le Bureau du Comité Central est élu en Assemblée générale des délégués des comités de base ; Il se compose de deux délégués par comité de base et d'un Secrétariat de quatre à cinq membres élus parmi les membres du Bureau.

Article 12 :

La section régionale peut-être selon le degré d'organisation du Mouvement, soit un simple regroupement de caractère géographique, soit un organe de transmission intermédiaire entre les comités de base, les comités centraux et le Comité Directeur lorsque que la bonne marche l'exige.

Les organes de direction de la région (-bureau et secrétariat) seront alors élus en assemblée régionale selon le principe exprimé à l'article 9.

Article 13 :

Chaque comité de base, chaque comité central et, éventuellement chaque région ont la responsabilité du travail dans la portion du territoire dont ils ont respectivement la charge ; cette portion est assignée en cas de besoin par l'organisme supérieur.

Article 14 :

Chaque organe dirigeant prévu aux articles 10, 11 et 12 ci-dessus est responsable :

- a) Devant l'organe qui l'a élu ;
- b) Devant l'organisation immédiatement supérieure.

Article 15 :

Tout membre de l'Union des Populations du Cameroun doit suivre la discipline existant au sein du Mouvement et appliquer les décisions prises par les organes de direction.

Article 16 :

Les élus de l'Union des Populations du Cameroun aux assemblées métropolitaines (1) et locales sont responsables devant les organes directeurs de l'Union ; Ils doivent se conformer à la ligne définie par le Congrès et à la discipline commune à tous les membres du Mouvement. Ils doivent périodiquement rendre compte de leur mandat à leurs électeurs.

Article 17 :

Tout acte d'indiscipline entraîne les sanctions suivantes :

- a) A l'égard d'un organe dirigeant :
 - Destitution et remplacement par une direction provisoire désignée par l'échelon immédiatement supérieur jusqu'à la décision de l'Assemblée Générale de l'échelon correspondant ;
- b) A l'égard d'un membre :
 - Blâme public ;
 - Suspension temporaire ;
 - Destitution de fonction ;
 - Exclusion.

Ces deux dernières devant être ratifiées par l'Assemblée de l'échelon correspondant pour être valables.

Article 18 :

En cas de destitution de fonction, d'exclusion, l'intéressé pourra toujours faire appel de la décision devant le Congrès, sans que ce recours soit suspensif de l'application de la sanction.

Article 19 :

La plus haute instance de l'Union des Populations du Cameroun est le Congrès de l'UPC. Il se réunit en principe une fois par an. Il est convoqué par le Comité Directeur. Sa convocation et son ordre du jour sont rendus public au moins un mois à l'avance.

Article 20 :

Le Congrès fixe la ligne de conduite de l'Union des Populations du Cameroun et les objectifs à atteindre pour la période qui suit sa réunion ; il décide également de toute question d'organisation et de toute modification aux Statuts.

Article 21 :

A la majorité des membres présents, le Congrès élit :

- a) Le Bureau et le Secrétariat Général de l'U.P.C. et ratifie la composition du Comité Directeur ;
- b) La Commission de Contrôle Financier et le Commissaire qui le dirige.

Article 22 :

Entre deux congrès, le Comité Directeur est chargé de diriger et d'organiser selon des décisions du Congrès, le travail d'organisation de l'U.P.C. ; il dirige et contrôle l'activité des représentants et de la presse du Mouvement.

Le Comité Directeur se compose du Bureau et des Délégués régionaux, présentés par l'Assemblée et ratifiés par le Congrès. Il se réunit en principe une fois par trimestre.

Article 23 :

Le Bureau se compose de onze membres au plus élus par le Congrès pour une durée qui ne peut être supérieure à un an.

Le Congrès élit en même temps que le Bureau, un Secrétariat de quatre membres, soit :

- a) Un secrétaire général ;
- b) Un secrétaire à l'organisation ;
- c) Un secrétaire à la propagande ;
- d) Un trésorier général.

La dénomination à donner aux membres du Secrétariat peut être changée suivant les circonstances par décision du Congrès sans que cela entraîne une modification des Statuts.

Le Secrétariat a pour tâche essentielle d'assurer à tous les moments la continuité de l'action de l'U.P.C. sur tout le territoire. Les autres membres du Bureau se répartissent les tâches au mieux des intérêts de l'action poursuivi par le Mouvement.

GESTION DES FONDS

Article 24 :

Les ressources de l'Union des Populations du Cameroun proviennent :

- a) Des cotisations dont le montant est fixé par le Congrès ;
- b) Des souscriptions ;
- c) Des dons divers ;
- d) Du produit des fêtes ;

Article 25 : Les fonds du Mouvement ainsi constitués sont repartis entre les divers organismes selon les modalités fixées par les règlements intérieurs. Ils sont gérés à chaque échelon sous la responsabilité collective du Bureau correspondant.

Article 26 : Le Congrès ou à défaut le Comité Directeur désigne, chaque année, une Commission de Contrôle Financier et un Commissaire aux Comptes qui en assure la direction pour contrôler la gestion financière. Cette commission peut, à tout moment, vérifier la comptabilité et les caisses du Mouvement à tous les échelons.

Article 27 : Les trésoriers sont responsables personnellement devant leurs bureaux respectifs, des fonds qui leurs sont confiés.

Le Mouvement se réserve le droit de provoquer des poursuites judiciaires et de se porter partie civile contre tout trésorier, collecteur, etc. coupable de détournement de fonds ou de malversation.

Article 28 : Tout versement ou retrait de fonds sera effectué par la ou les personnes habilitées à cet effet par le Bureau, en général, le Trésorier à chaque échelon de l'organisation.

Article 29 : La qualité de membre se perd :

- a) Par Exclusion prononcée par l'Assemblée du Comité Directeur sur son initiative ou celle de tout organe de direction de l'échelon supérieur ou inférieur ;
- b) Par démission volontaire.

Article 30 : Les présents Statuts sont susceptibles de modification par le Congrès. Les clauses qu'ils renferment sont acceptées dans leur intégralité par tout adhérent du fait même de son adhésion au Mouvement.

Article 31 : L'U.P.C. n'est pas un mouvement qui va à l'encontre de la Nation Française, ni des intérêts de l'Union française, ni de la Constitution actuelle

Article 32 : Un Règlement Intérieur élaboré par le Bureau du Comité Directeur est soumis à la ratification du Congrès ; il fixe les détails sur le fonctionnement de l'U.P.C.

Article 33 : En cas de dissolution du Mouvement, le Congrès décide de l'emploi des fonds disponibles.

Faits à Eséka, le 30 septembre 1952

Pour le Bureau

Signé :

Le Secrétaire Général

Ruben UM NYOBE

Les Vice-Présidents : Abel KINGUE

Ernest OUANDIE

REGLEMENT INTERIEUR

(Article 32 du Statut organique de l'Union des Populations du Cameroun)

TITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Le présent Règlement Intérieur est applicable à tous les membres, comités et sections de l'Union des Populations du Cameroun existant tant au Territoire qu'à l'extérieur.

Il a force exécutoire dès sa publication et ne peut être porté qu'à la connaissance des membres réguliers.

Article 2 : Est considéré comme membre de l'U.P.C. et devant se soumettre stricto sensu au présent Règlement Intérieur, toute personne qui, après avoir pris connaissance du Statut dudit Mouvement, en accepte la discipline (article 3 des Statuts)

TITRE II

DE L'APPLICATION DES STATUTS

CHAPITRE I : DE LA DISCIPLINE

Article 3 : Tout membre de l'UPC doit se soumettre aux mots d'ordre suivants : Fermeté, Vigilance, Fraternité, Honnêteté.

Il doit être à l'avant-garde de la lutte des masses kamerunaises pour le succès des revendications de l'unité et indépendance nationales.

Article 4 : Tout acte contraire aux dispositions de l'article précédent doit être dénoncé conformément aux termes de l'article 6 des Statuts organiques.

Article 5 : Tout membre coupable d'indiscipline doit être puni. Lorsqu'il s'agit d'un simple adhérent non titulaire d'une fonction définie, il est déféré devant le Bureau du Comité dont il dépend et qui statue en premier ressort/

Toutefois, la décision prise en première instance n'a pas effet suspensif quand à son exécution.

Le camarade faisant l'objet d'une telle décision peut en référer dans les 10 jours qui suivent la sentence à l'assemblée générale du comité intéressé. Elle ne peut statuer valablement que si le quorum au moins de la moitié des membres inscrit est atteint. Le jugement de la dite assemblée peut être frappé d'appel conformément à la procédure précédente. L'arrêt du Comité Central ne peut être frappé d'appel qu'en cas de vice de forme constaté par le Comité Directeur dans les trois mois qui suivent sa communication au dit organisme.

Passé ce délai, il acquiert autorité de la chose jugée.

Lorsqu'il s'agit d'un militant titulaire d'une fonction d'attribution, l'accusation peut être formulée par tout membre régulier de l'U.P.C. et l'incriminé est déféré directement devant l'Assemblée de l'organisme au sein duquel il assume les responsabilités.

Si les griefs retenus contre lui requièrent une gravité spéciale, il est pourvu provisoirement par l'organisme directement à son remplacement. La procédure de recours est la même que précédemment avec cette différence que la juridiction suprême est le Congrès.

Article 6 : Tout membre déféré devant une juridiction quelconque a le droit de choisir parmi les membres de l'U.P.C., seulement un ou deux des camarades qui peuvent témoigner de son innocence. Toutefois, ces témoignages pourront être vérifiés surtout si les faits apportés en défense ne sont pas clairs. Il ne peut user de cette faculté pour donner au débat, une forme dilatoire.

Article 7 : Toute personne frappée d'exclusion définitive de l'U.P.C. ne peut en aucune circonstance faire l'objet d'une reprise.

Article 8 : Toute décision d'expulsion doit être portée à la connaissance de la population par l'intermédiaire de la presse et sera enregistrée dans les archives du Comité de Base dont dépendait la dite personne et du Comité Directeur.

Article 9 : Tout exclu du Mouvement de Libération Nationale doit être considéré comme traître à la Patrie.

Article 10 : Tout membre frappé d'une mesure disciplinaire hors le cas d'exclusion doit faire une autocritique sincère et se soumettre à la discipline du Mouvement.

Article 11 : En cas de récidive, aucune circonstance atténuante ne sera accordée en faveur d'un militant/

Article 12 : Tout membre déféré devant une juridiction quelconque du Mouvement, s'il justifie valablement de sa bonne foi, peut bénéficier de circonstances atténuantes.

Les circonstances atténuantes ne peuvent en aucune façon être la porte ouverte à une clémence opportuniste susceptible de porter préjudice au bon rayonnement du Mouvement.

Le Comité Directeur est habilité à apprécier l'opportunité des circonstances atténuantes à l'endroit de tout membre et peut en appeler à la juridiction intéressée pour reconsidérer la décision.

En cas de conflit entre ces deux organismes, seul le Congrès décide.

Toutefois, si la cassation du jugement par le Comité Directeur a force exécutoire sans effet suspensif.

Article 13 : les peines varient entre les simples avertissements et l'exclusion définitive en passant par :

- a) les blâmes simples ;;
- b) les blâmes avec inscription au dossier ;
- c) les blâmes avec publication à la presse
- d) la suspension des fonctions ;
- e) l'exclusion temporaire pour une durée allant de 15 jours à 3 mois ;
- f) l'exclusion définitive.

La suspension des fonctions et toute exclusion feront l'objet

d'une publication à la presse.

CHAPITRE II : ACTION MILITANTE

Article 14 :

Est considéré comme militant tout membre de l'UPC qui se dévoue à la lutte anti-néocolonialiste et applique stricto sensu les mots d'ordre du Mouvement.

Article 15 :

Tout militant de l'UPC doit sans cesse se former pour mieux lutter.

Il doit aider les populations dont il est le serviteur à s'éduquer en luttant avec acharnement contre l'analphabétisme.

Article 16 :

Tout militant de l'UPC doit savoir poser les revendications des populations qu'il représente. Ces revendications doivent être suivies des preuves irréfutables.

Pour ce faire, il doit expliquer à la masse les mesures à prendre pour donner vie aux dites revendications :

- Témoignages sincères ;
- Preuves photographiques ;
- Commencements des preuves par écrit.

Enfin toute preuve ne devant pas être mal exploitée par les colonialistes pour lancer des calomnies à l'adresse du Mouvement.

Article 17 : Les revendications présentées par les militants doivent faire l'objet d'une étude détaillée et étoffée clairement pour laisser apparaître la nature exacte de ces revendications.

Article 18 : Ces revendications doivent être vulgarisées le plus amplement possible et refléter les objectifs concrets de la lutte de diverses populations du Cameroun pour l'indépendance et l'unité nationale.

Les militants de l'U.P.C. devront à chaque revendication faire apparaître l'incidence néfaste du régime colonial sur la vie des populations et montrer les avantages de la libération de l'oppression par des exemples concrets.

Toutes ces revendications doivent répondre aux aspirations des populations et être adopter autant que possibles par elles-mêmes au cours des meetings.

Article 19 :

En aucun cas un militant ne devra s'écarter de la masse et tenir un langage contraire aux objectifs nationaux.

CHAPITRE III : COMPETENCE A RAISON DE MATIERE ET DE PERSONNE

Article 20 : Toute revendication d'essence coloniale ne devra en aucun cas être couvert du manteau du Mouvement.

Une revendication de ce genre devra aussitôt être démentie par les militants de la localité et dénoncée à la population qui devra prendre des contre positions.

Article 21 : Aucun militant ne pourra poser un problème en débat de personne.

N'est considéré comme mandataire du mouvement auprès des Autorités locales, qu'un membre démocratiquement élu à cet effet.

Quand les revendications touchent à un problème de grande portée, le mandataire est élu par le Comité Directeur en l'absence du congrès et par celui-ci s'il siège. Ainsi tout militant qui se porterait délégué du Mouvement hors le cas spécifique stipulé par cet article est considéré d'office comme dictateur et frappé de la sanction prévue par l'article 13 alinéas 7 ci-dessus.

Article 22 : Tout exclu ou traître à la Patrie qui prétendrait parler au nom du Mouvement tant auprès des populations qu'auprès des Autorités locales ou internationales, sera dénoncé et pourra faire l'objet des poursuites judiciaires conformément à la loi de 1901.

SESSION DU COMITE DIRECTEUR

RESOLUTION

LE Comité Directeur de l'U.P.C., réuni en session plénière à Douala, le 17 mai 1953, après avoir entendu le rapport de Ruben UM NYOBE, Secrétaire général de l'U.P.C. sur la situation générale du Mouvement,

Adresse un salut fraternel au Peuple Camerounais tout entier et lui exprime la reconnaissance du Mouvement national camerounais pour la grande sympathie qu'il lui a témoigné à l'occasion du lâche attentat colonialiste du 25 mars 1953 à Foumban.

Le Comité Directeur de l'U.P.C. sa reconnaissance émue à tous les honnêtes gens du monde entier et notamment aux honnêtes gens de France qui ont en cette occasion par la solidarité agissante qu'ils ont témoigné au Cameroun sous l'oppression colonialiste, montré combien il était possible de réaliser une grande amitié entre le peuple de France et le peuple camerounais.

Le Comité Directeur de l'Union des Populations du Cameroun rend hommage aux capacités d'organisation du Mouvement nationale camerounais qui ont permis aux militants et responsables de déjouer les provocations souvent caractérisées par des attentats à la vie des dirigeants, que les colonialistes et leurs valets ne cessent de multiplier depuis le retour du Secrétaire Général de l'U.P.C. de New-York ou il a été entendu par la 4ème Commission de l'Assemblée Générale des Nations-Unies.

Le Comité Directeur condamne les mesures de provocation et de répression auxquelles se livrent les colonialistes et leurs valets affolés par la montée impétueuse du Mouvement de masse en faveur de l'Unification et de l'Indépendance du Cameroun, montée

que concrétise le succès grandioses des 53 conférences New-York (11 janvier 1953) à e jour.

publiques données par Ruben UM NYOBE dès son retour de

Néanmoins, le Comité Directeur fait instamment appel à la vigilance des militants responsables de l'U.P.C. et de tous les Patriotes camerounais car, plus le Peuple prend conscience de ses destinées, plus la rage des colonialistes s'aggrave.

QUESTION DE L'ORGANISATION

LE Comité Directeur insiste sur l'application stricte du programme historique du 15 juillet 1951 qui a contribué à l'ouverture du « procès de l'incompréhension » dont tout le monde connaît les résultats éloquentes. Cependant, le Comité Directeur en analysant le rapport présenté à la présente session par le Secrétaire Général, a constaté que si le travail de propagande a donnée des résultats concluants, et si le travail d'organisation a eu des succès indéniables, tous les organismes de l'U.P.C. ne s'étaient pas toujours trouvés à la hauteur de leur tâche sur la question capitale de l'organisation et notamment dans le domaine du fonctionnement du Mouvement.

En conséquence, le Comité Directeur précise les points suivants dont il recommande la stricte application à tous les militants et responsables de l'U.P.C.

1) Structure d'organisation :

La mission sacrée des militants de l'U.P.C., c'est d'aller vers les masses camerounaises, discuter avec elles et les convaincre de la justesse de la cause que défend le peuple camerounais. Le Comité Directeur félicite tous les camarades qui ont accompli cette mission avec honneur jusqu'ici. Pour assumer cette tâche avec plus d'efficacité, les patriotes camerounais doivent se conformer à la hiérarchie du Mouvement ainsi établie :

- Comité de Base : le Comité de Base (article 6 des Statuts) groupe les adhérents d'un village, d'un quartier, d'une fraction de village ou de quartier ou d'une entreprise.

Le Comité de Base est la fondation de l'édifice de l'U.P.C. Son rôle est clairement défini à l'article 6 des Statuts. le Comité de Base est dirigé par un bureau de 10 membres (article 10 des Statuts) élus en assemblée générale réunissant tous les adhérents ou la majorité de ceux-ci comme prévu il est prévu à l'article 9 des Statuts et l'assemblée élit un secrétariat de quatre membres dont les fonctions se répartissent comme suit :

- ☐ Un Président ;
- ☐ Un Secrétariat ;
- ☐ Un Trésorier ;
- ☐ Un Responsable à l'éducation.

Les autres membres du Bureau sont des délégués à la propagande. Un Comité de Base peut se constituer même lorsque le nombre des adhérents est inférieur à 10. Il suffit qu'il y'ait un nombre d'adhérents susceptibles de constituer le secrétariat pour que la constitution du comité soit valable. Toutefois, il serait plus intéressant de grouper un grand nombre d'adhérents dans un Comité.

- Comité Central : le Comité Central (article 7 des Statuts) groupe les comités de base d'une subdivision ou d'un secteur donné. Son bureau (article 11 des Statuts) est composé de deux délégués par comité de base affilié au Comité Central. Les délégués du comité de Base au Comité Central sont élu en assemblée générale du comité de base. Le Bureau du Comité Central, formé de deux délégués par comité de base élit un secrétariat de cinq membres dont les fonctions se répartissent comme suit :

- ☐ Un Président ;
- ☐ Un Vice-président ;
- ☐ Un Secrétariat ;
- ☐ Un Trésorier ;
- ☐ Un Responsable à l'organisation.

Le Comité Central élit parmi les membres de son Bureau, un groupe de propagande et un groupe de travail (ce dernier est chargé du travail matériel : rédaction, etc.) les membres du Secrétariat peuvent aussi faire partie de l'un quelconque des groupes susmentionnés. Des groupes semblables peuvent également se constitués au sein des comités de base.

Chaque mois le Comité Central adresse au Comité Directeur, un rapport donnant la situation politique du secteur et rendant compte de l'activité menée au cours du mois écoulé et exposant son programme d'action pour le mois commençant.

Le Comité Directeur est tenu de donner son avis sur la teneur du rapport reçu, ceci dans le moindre délai possible.

- Section Régionale : la Section Régionale (article 8 et 12 des Statuts) et le regroupement à l'échelon régional des comités centraux et des comités de base (là où un comité central n'est pas encore constitué). Le Bureau de la Section Régionale se compose de deux délégués par comité central existant dans la région. Ces délégués sont élus en assemblée générale du comité central. Les comités de base non encore organisés en comité central dans un secteur se concerteront pour désigner un représentant au sein du Bureau de la section Régionale ; Le rôle de la section régionale est défini à l'article 12 des Statuts.

Les délégués du comité de base au Comité Central et les représentants des comités centraux au sein des bureaux des organismes représentés, soit des camarades ne faisant pas partie des bureaux intéressés. Dans tous les cas, l'élection des membres en question a lieu en assemblée générale sur la proposition du Bureau qui reçoit les candidatures.

Les organismes de l'U.P.C. à tous les échelons, indépendamment des prescriptions de l'article 13 des Statuts sont astreints aux tâches que l'article 6 des Statuts assigne au comité de base.

2) Fonctionnement de l'U.P.C.

La propagande et l'organisation ne seraient d'aucune utilité pour le pays si l'U.P.C. ne fonctionne pas normalement et dignement. Tous les organes de l'U.P.C., du Comité Directeur au Comité de Base doivent se réunir régulièrement ; les réunions doivent être soigneusement préparées par les secrétariats des organismes intéressés qui envient les convocations suffisamment tôt pour permettre aux camarades de répondre valablement ; l'ordre du jour doit soigneusement être étudié. Les discussions doivent porter sur des questions précises. Chaque sujet débattu doit donner lieu à une décision. Les débats sont consignés sur un procès-verbal de séance dont un exemplaire doit être adressé à l'organisme immédiatement supérieur. Les comités de base peuvent facultativement

envoyer les copies de leurs procès-verbaux au Comité
secrétariat du Comité Central de leur ressort.

Directeur, tandis qu'ils ont l'obligation de les envoyer au

Un travail sans programme ne saurait aboutir à un résultat intéressant. Chaque organisme de l'U.P.C. doit régulièrement établir un programme d'action notamment dans le domaine de l'organisation et sur le plan revendicatif. L'obligation des tournées existe à tous les échelons de l'organisation. La tournée pour les délégués des comités de base se présente sous forme de contacts ; de visite à domicile (de porte en porte). Le groupe de propagande au sein du comité central établit un programme des tournées suivant le tour d'urgence nécessité par la situation politique de la contrée. Un grand soin doit être observé dans l'accomplissement des tâches et dans l'exécution du travail matériel (rédaction des correspondances, classement des archives, etc.)

3) Rapports entre militants et responsables

Le Comité Directeur de l'U.P.C. recommande aux militants de ne porter aux postes de responsabilité que les camarades ayant fait leurs preuves de patriotisme et de discipline vis-à-vis du Mouvement. Les rapports entre militants de l'U.P.C., quelle que soit leur position, doivent conserver un caractère de fraternité ; les critiques doivent être faites aux camarades dans le seul but d'aider ceux-ci à mieux faire et non dans celui de les décourager par des propos malveillants. Les responsables de l'U.P.C. à tous les échelons doivent veiller à l'application des résolutions prises démocratiquement au sein des assemblées ; il en est de même des mots d'ordre émanant des organes supérieurs.

4) Rapports avec d'autres organisations

a) Le Syndicat : le Comité Directeur réaffirme la nécessité pour le Mouvement National Camerounais de soutenir les revendications des masses laborieuses qui constituent l'élément majorité et la fraction la plus opprimée du pays

A cet effet, le Comité Directeur :

□ recommande à tous les organes de l'U.P.C. de favoriser par tous les moyens, le développement du mouvement syndical militant, c'est-à-dire qui défend effectivement la cause des travailleurs.

□ rend hommage à l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (CGT), pour la lutte magnifique qu'elle mène à la tête des classes ouvrières camerounaises pour la juste application du Code du Travail.

b) Union Démocratique des Femmes Camerounaises : il s'agit du devoir de l'U.P.C. d'aider par ses conseils et par son appui moral, l'installation de ce jeune mouvement des femmes ; toutefois, le Comité Directeur met le militant responsable contre la tendance de considérer l'UDEFEF comme une section féminine de l'U.P.C. et d'imposer des ordres aux organes de ce mouvement.

Une telle façon de faire aboutirait non seulement à la liquidation du Mouvement des Femmes, mais à un malaise au sein même de l'U.P.C.

Le Comité Directeur invite donc les militants et responsables du Mouvement à une saine compréhension de cette situation.

c) Mouvements locaux : en raison des complications qui ont surgi dans certaines régions, le Comité Directeur croit devoir préciser la position de l'U.P.C. vis-à-vis des mouvements locaux pouvant exister dans les diverses régions du Territoire.

L'Union des Populations du Cameroun doit toujours prêter un concours agissant à toute organisation locale dont l'orientation serait nettement anticolonialiste. L'U.P.C. doit toujours faire des propositions d'unité aux Mouvements locaux, à l'occasion d'une revendication ou d'une action à mener sur le plan local.

L'U.P.C. doit toujours porter la préférence à l'adhésion individuelle des membres d'une organisation locale. L'adhésion en bloc, souvent donnée des dirigeants ne correspondant pas toujours à l'esprit de la masse d'adhérents comme il est apparu ainsi que dans un grand nombre d'organisations locales. La masse était favorable à l'U.P.C. lorsque la Direction se trouvait entre les mains des colonialistes.

Il conviendrait d'éviter autant que possible, le cumul de la Direction d'un Mouvement local avec une fonction dirigeante de l'U.P.C. dans le cas où cela est de nature à gêner la marche de l'un quelconque des deux mouvements.

Le Comité Directeur de l'U.P.C. se félicite de la solidarité agissante qui unit l'U.P.C. aux autres organisations progressistes du pays, comme l'ont prouvé les manifestations de confiance à l'égard de l'U.P.C. lors du départ de Ruben UM NYOBE à l'O.N.U.

Le Comité Directeur invite les militants et responsables à déployer tous les efforts pour maintenir et renforcer cette alliance qui est la condition essentielle du succès de la cause que défend le peuple camerounais.

5) Gestion des Fonds

Le Comité Directeur de l'U.P.C. rend hommage à la générosité du Peuple Camerounais qui a toujours répondu avec empressement à l'appel du Mouvement pour le soutien financier qui est nécessaire à la lutte de libération nationale à l'avant de laquelle se trouve l'U.P.C.

Cet apport du Peuple à l'action du Mouvement National Camerounais est un démenti cinglant au mensonge des valets des colonialistes, selon lequel l'U.P.C. recevait des Fonds d'une puissance étrangère. Si l'U.P.C. était une organisation à vendre et à acheter comme le sont l'ESOCAM et ses semblables, il ne serait pas nécessaire d'aller à l'étranger pour trouver de l'argent. Il suffisait d'aller vers les colonialistes pour se faire corrompre. Les colonialistes et leurs valets sont seulement jaloux de constater l'esprit de sacrifice dont font preuve les camerounais quand il s'agit de financer l'U.P.C.

Cependant le Comité Directeur constate que l'argent destiné au Mouvement lui parvenait avec des retards importants ou ne lui parvenait pas du tout.

Le Comité Directeur invite donc les militants et responsables à suivre strictement les prescriptions de la résolution prise par le Bureau le 1er avril 1953 lors du lancement de la souscription nationale actuellement en cours.

Le Comité Directeur fait confiance au Peuple et à la vigilance des militants pour la rentrée en masse de cette souscription. Les camarades devront faire preuve d'une grande conscience politique dans la gestion des Fonds du Mouvement, car le force de l'U.P.C. réside en grande partie dans l'honnêteté de ses militants.

Pour une bonne gestion des fonds, Le Comité Directeur recommande la tenue des documents suivants :

1) Pour le Comité de Base : un cahier de caisse portant toutes les recettes et les dépenses, suivant un modèle que le Bureau du Comité Central établira et un registre d'adhérents tenu régulièrement à jour ;

2) Pour le Comité central : un registre de caisse portant recettes et dépenses, un carnet à souche destiné à la délivrance des reçus à toute partie versante, sauf pour placement dire » et des cartes, journaux et brochures, la remise de ces différents objets valant reçu – un registre central des adhérents pour l'ensemble du Comité Central, les comités de base fournissant régulièrement la liste des adhérents. Les délégués de l'U.P.C. doivent au cours de leurs tournées, exiger la présentation des registres et autres documents prescrit dans la présente résolution. Ils doivent exiger la mise à jour de ces documents. Les rapports mensuels des Comités Centraux devront mentionner l'exécution par tous les Comités de base, des indications données par la présente résolution.

6) Problèmes de la Presse

L'union des Population du Cameroun publie de tracts et des brochures, ainsi que « la Voix du Cameroun ». Ces documents servent à éclairer le public camerounais sur les problèmes politiques, économiques et sociaux du pays. Pour les dirigeants et militants de l'U.P.C., ces tracts, brochures et journaux doivent servir d'instruments d'éducation.

En conséquence, le Comité Directeur de l'U.P.C. recommande aux militants et responsables du Mouvement de s'appliquer à l'élévation collective de la masse. Le Comité Directeur estime que des organismes de base et des organismes centraux de l'U.P.C. devraient prendre des initiatives pour organiser des causeries et conférence au cours desquelles les articles de presse, les brochures et les circulaires du Mouvement seront étudiés et commentés. Le Comité Directeur engage le Bureau du Comité Central à porter toute l'attention sur l'important problème d'éducation.

Le Comité Directeur de l'U.P.C. fait appel à tous les militants et responsables du Mouvement pour une saine application des prescriptions de la présente résolution

Douala, le 17 mai 1953

Le Comité Directeur de l'U.P.C.

SESSION DU COMITE DIRECTEUR

RESOLUTION N° 2/SECD

PROGRAMME 1956 EN 6 POINTS

Le Comité Directeur, réuni en session élargie à KUMBA du 1er au 4 novembre 1956, après avoir entendu et approuvé les interventions du Bureau du Comité Directeur, et en particulier celle du Secrétaire Général de l'Union des Populations du Cameroun relative au programme 1956 en six points dont les traits essentiels sont les suivants :

1. « Renforcement de l'organisation de tous les mouvements qui luttent pour l'Unification et l'Indépendance de notre Pays, notamment pour l'élimination de tous les éléments dont la confiance et le comportement sont de nature à compromettre la noble cause pour laquelle le Peuple kamerunais a tant lutté et souffert » ;
2. « Coopération étroite entre toutes les forces anticolonialistes existant dans le Pays » ;
3. « Large souscription en argent et en matériels pour le soutien de la lutte pour l'Unité et l'Indépendance » ;
4. « Isolation et dénonciation pertinente des valets et mercenaires des colonialistes qui favorisent la politique « des oppositions africaines » » ;
5. « Renforcement et développement des liens fraternels entre Kamerunais des deux zones » ;
6. « Intervention sous diverses formes auprès des Nations Unies et auprès de tous les autres secteurs de l'opinion internationale et en premier lieu auprès de l'opinion française et britannique, pour une heureuse et rapide solution du problème kamerunais ».

POINT I et II

Réaffirme la Résolution du Comité Directeur en date du 17 mai 1953 et l'article 13 des Statuts qui définissent de façon claire la position du l'U.P.C. vis-à-vis des organisations progressistes, lorsque que ces organisations gardent leurs position démocratique et anticolonialiste.

Condamne toutes tentatives destinées à amener la scission au sein de l'U.P.C et toutes autres se manifestant par les calomnies, la lutte d'influence, le culte de la personnalité, les oppositions africaines, le mépris des camarades, le culte des diplômes et des classes, la division de membres de l'U.P.C. en classe de militants et membres du Comité Directeur.

Réaffirme les dispositions de l'article 6 des statuts qui édictent la dénonciation de tout ce qui est contraire aux intérêts des populations kamerunaises et engage de ce fait tous les organismes de l'U.P.C. à rester vigilants en procédant sur la base de l'objectivité et l'impartialité, à l'élimination de tous les éléments dont la conduite et le comportement sont de nature à compromettre la noble cause pour laquelle le Peuple kamerunais tant lutté et souffert.

Invite tous les militants à se confronter chaque fois qu'il y'a un différend.

POINT III

Demande à tous les militants et responsables de rester dans le cadre des dispositions des Statuts et Règlement Intérieur sur le Recouvrement, l'ordonnancement et la gestion des fonds du Mouvement.

Affirme que pour la réussite de la lutte de libération nationale, une large souscription en argent et en dons matériels et nécessaire d'autant plus que l'U.P.C. doit être représentée à l'Assemblée générale des Nations Unies.

PAR CE FAIT demande à tous les militants de procéder au versement rapide des fonds destinés à financer le départ et le séjour de la délégation de l'Union des Populations du Cameroun à l'Organisation des Nations Unies.

Réaffirme les dispositions de l'article 25 des Statuts organiques et de la résolution des Conférences nationales Educatives des 21, 22 et 23 février 1956 relative au même sujet.

Réaffirme également les termes de la Recommandation n° 4
fonds.

relative aux modalités de la perception et de la gestion des

POINT IV

Souligne que le fait par l'U.P.C. d'adhérer au Courant d'Union National n'implique pas pour elle une aliénation ou l'abrogation de ses Statuts et en conséquence, les dispositions de l'article 6 desdits Statuts qui stipule qu'il faut dénoncer tout ce qui est contraire aux intérêts des populations kamerunaises.

Attire l'attention des militants et responsables de l'U.P.C. sur les dispositions de l'article 4 des Statuts organiques qui stipule :

« L'admission

- a) D'une organisation de parti ;
- b) D'un groupe entier d'une organisation ;
- c) De dirigeants d'autres partis

est soumise à la ratification du Comité Directeur ».

POINT V

Affirme que pour la réalisation effective de l'unification des deux zones du pays, il faut le renforcement et le développement des liens fraternels entre les kamerunais des deux zones.

Que pour y arriver, il serait souhaitable :

- 1) Qu'il y'ait des rencontres sportives de toute nature sans considération d'étiquette politique aussi bien sur le plan scolaire que para et postscolaire, de tribu ou de classe ;
- 2) Qu'il y'ait des contacts humain fréquents jusques et y compris des mariages entre les éléments des zones ;
- 3) Pour matérialiser l'inexistence de la barrière arbitraire au sein de notre pays, les comités et les sections de l'U.P.C. ne doivent pas être créés sur la base des divisions coloniales ;
- 4) Que l'Hymne National soit traduit et enseigné en anglais ;
- 5) Que lors de la constitution des comités et sections de l'U.P.C., il y'ait des commissions mixtes.

POINT VI

Tout en reconnaissant que l'indépendance et l'unification du Kamerun ne viendront pas de l'extérieur, mais du fruit propre du travail des kamerunais eux-mêmes, accepte cependant qu'une campagne de presse menée à l'échelon internationale et en particulier auprès de l'opinion française et anglaise est de nature à influencer les gouvernements français et anglais.

En conséquence, salue l'héroïsme et le courage de tous ceux qui, en des heures difficiles et dans des conditions dures, ont pu faire parvenir aux Nations Unies et remis à la mission de visites des pétitions en faveur de l'unification et de l'indépendance du Kamerun.

Engage les militants, responsables et dirigeants de l'U.P.C. à intensifier la campagne de pétitions destinée aux Nations Unies surtout en ce moment où l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies va s'ouvrir, pour lui dire que la France veut intégrer de force et par bâillon le Kamerun dans l'Union française.

Flétrit de façon totale la division entretenue au sein de certains étudiants kamerunais en France qui se permet de susciter et d'entretenir des oppositions africaines.

Réaffirme sa confiance à ceux des étudiants kamerunais qui, en dépit de toutes les représailles des colonialistes, ont continué à soutenir la lutte de libération nationale, partisan intègre de la lutte contre l'alphabétisme, le Comité Directeur attire l'attention de ses compatriotes sur le fait que la situation d'intellectuels n'est pas incompatible avec la bataille pour l'aboutissement des objectifs nationaux immédiats, leur demande de ne pas rester indifférents devant l'exemple de patriotisme des autres pays colonisés, conclut que les meilleurs guides du Kamerun de demain, seront tous ceux qui auront le pays à secouer les chaînes de l'oppression coloniale.

En conséquence, leur lance un dernier appel à l'unité en les invitant à s'organiser au sein de l'U.P.C., d'autant qu'ils jouissent du privilège de la non application du décret du 13 juillet 1955 en France.

Décide que les documents annexes au rapport du Secrétaire Général de l'U.P.C. qui devront connaître une large diffusion seront désormais considérés comme résolutions du Comité Directeur.

Fait à KUMBA, le 04 novembre 1956

Pour la session du Comité Directeur élargi

LE PRESIDUM

Le Président d'honneur

Ruben UM NYOBE

Assesseurs

le Secrétaire

SENDE Jean-Paul

le Président de séance

Ernest OUANDIE

KWEKU Jonathan, MBILLA Marcus, MPEN François, W.N. NTUMAZAH, TCHOUE Amos, FOUDA Clément